

Soirée d'information à l'intention des propriétaires de boisés privés

20 avril 2022

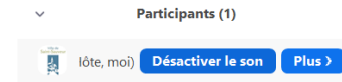


Ville de
Saint-Sauveur



CONSIGNES

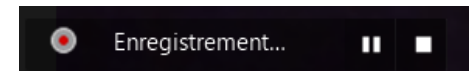
1. Merci d'indiquer votre « Prénom Nom »



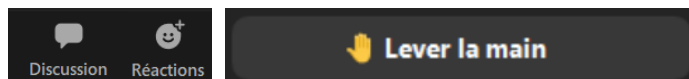
2. Merci de fermer votre micro
Caméra à votre choix



3. La rencontre sera enregistrée



4. Il y aura trois présentations. Après chaque présentation 5 minutes de questions. Écrire les questions dans la discussion. Si votre question demande une réponse longue, attendre à la fin des trois présentations pour la période de questions.



M o t d e b i e n v e n u e



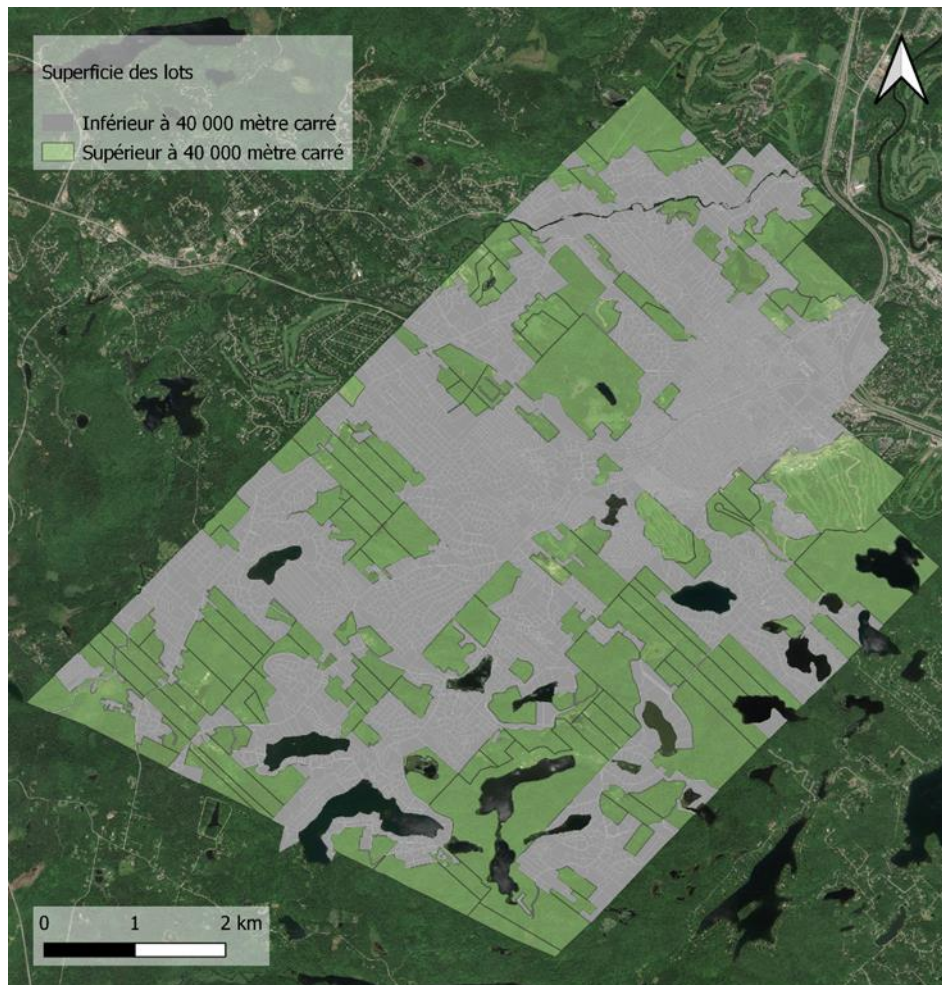
Carole Viau - Conseillère

Présidente de la commission
de l'environnement

INTRODUCTION

- Hiver 2020 : sondage auprès des propriétaires de boisés privés
 - Terrain de 4 hectares et plus (40 000 m² ou 430 556 pi²)
 - 23 répondants sur 108 propriétaires
 - Connaître les aspirations et les préoccupations des propriétaires de boisés privés en matière d'environnement et déterminer l'intérêt face à la conservation et/ou la valorisation

Lots de 4 hectares et plus



Sondage auprès des grands propriétaires de boisé privé

COMMENT Y RÉPONDRE?

OPTION 1 :

En retournant ce sondage complété par la poste dans l'enveloppe jointe ou directement à l'Hôtel de Ville



OPTION 2 :

Sur Internet, au surveymonkey.com/r/nature-st-sauveur

Votre identifiant est le **SS1**

DATE LIMITE POUR NOUS RETOURNER LE SONDAGE COMPLÉTÉ : 31 mars 2020

Votre nom ou le nom de votre entreprise :

Numéro(s) de lot(s) visé(s) par l'enquête :

Numéro d'identification (identifiant) pour répondre en ligne : **SS1**

DÉBUT DU SONDAGE

1. Dans quels buts possédez-vous une ou des propriétés constituées de milieux naturels à Saint-Sauveur ?
Cochez tous les choix s'appliquant à votre situation.

| Objectifs personnels | Objectifs économiques | Objectifs collectifs et environnementaux |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Résidence principale <input type="checkbox"/> Résidence secondaire <input type="checkbox"/> Terrain pour une future résidence <input type="checkbox"/> Récolte de bois pour usage personnel <input type="checkbox"/> Loisir et récréation (sentier, etc.) | <input type="checkbox"/> Développement immobilier <input type="checkbox"/> Investissement spéculatif <input type="checkbox"/> Foresterie (production de bois) | <input type="checkbox"/> Protection des paysages <input type="checkbox"/> Conservation de la nature <input type="checkbox"/> Bien-être de la communauté <input type="checkbox"/> Sentiers publics |

Autres objectifs :

2. Selon vous, quel est l'état des milieux naturels présents sur votre propriété ?

- Bon état
- Ni bon, ni mauvais
- Plutôt en mauvais état
- Je ne sais pas

3. Si vous avez répondu « Plutôt en mauvais état » à la question précédente, seriez-vous intéressé(e) à entreprendre des travaux, pour lesquels vous pourriez obtenir une subvention gouvernementale, afin d'améliorer l'état de vos milieux naturels ?

- Oui
- Non
- Oui, mais : _____

Ne s'applique pas à ma situation

4. Connaissez-vous le Programme de mise en valeur des forêts privées des Laurentides qui appuie techniquement et financièrement les propriétaires de boisé privé de plus de 4 hectares dans l'aménagement de leurs milieux naturels ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas à ma situation

5. Connaissez-vous le Programme de remboursement de taxes foncières pour les producteurs forestiers reconnus, qui appuie techniquement et financièrement les propriétaires de boisé privé de plus de 4 hectares dans l'aménagement de leurs milieux naturels ?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas à ma situation

6. Seriez-vous intéressé(e) obtenir un plan d'aménagement des milieux naturels, qui indiquerait les attributs naturels de votre propriété et émettrait des recommandations d'aménagement et de protection ?

- Oui
- Non
- Oui, mais : _____

7. Seriez-vous intéressé(e) à protéger votre milieu naturel à perpétuité (en totalité ou en partie) ? Cette action peut être techniquement et financièrement réalisable grâce à [différents outils d'intendance privée](http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/brochure-conservation-volontaire.pdf) (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/brochure-conservation-volontaire.pdf>) tels que le statut de Réserve naturelle en milieu privé ou une servitude de conservation.

- Oui
- Non
- Oui, mais : _____

8. Si l'un de vos objectifs consiste en du développement immobilier, seriez-vous intéressé(e) à conclure une entente avec la Ville de Saint-Sauveur dans le cadre d'une [contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/guide_contribution_parcs.pdf) anticipée ?

(https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/guide_contribution_parcs.pdf)

- Oui
- Non
- Oui, mais : _____

- Ne s'applique pas à ma situation

9. Quel est votre degré d'ouverture à accueillir, sur votre propriété, un tronçon de sentier collectif pour usage non motorisé (par exemple, pédestre, raquette, ski de fond) ?

- Je suis favorable à accueillir sur ma propriété un sentier collectif
- Je suis CONDITIONNELLEMENT favorable à accueillir sur ma propriété un sentier collectif. Mes conditions seraient les suivantes :

- Je ne suis PAS favorable à accueillir sur ma propriété un sentier collectif. La raison principale est la suivante :

TRANSMISSION DU SONDAGE COMPLÉTÉ

Le sondage (version papier) complété doit être retourné à l'attention de Caroline Dufour, par courriel à l'adresse cdufour@ville.saint-sauveur.qc.ca, ou en personne au comptoir *Services aux citoyens* de l'hôtel de ville.

Nous vous invitons à compléter aussi le sondage en ligne qui s'adresse à toute la population à : www.ville.saint-sauveur.qc.ca.

Merci de votre participation!

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS DU SONDAGE

- Près de 35% des répondant(e) s aimeraient **protéger à perpétuité** leur milieu naturel, avec ou sans condition.
- Plus de 35 % des répondant(e) s pourraient être intéressé(e) s de s'entendre avec la Ville pour une **contribution anticipée aux fins de parcs, terrains de jeu et espaces naturels.**
- Près de 45 % des répondant(e) s sont favorables ou conditionnellement favorables à **accueillir sur leur terrain un tronçon de sentier collectif.**
- Près de 50 % des répondant(e) s détiennent une terre dans l'objectif d'y résider et d'en **protéger les paysages.**
- Près de 40 % ont pour objectif le **développement immobilier** alors qu'un pourcentage similaire a comme objectif la **protection de la nature.**

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS DU SONDAGE

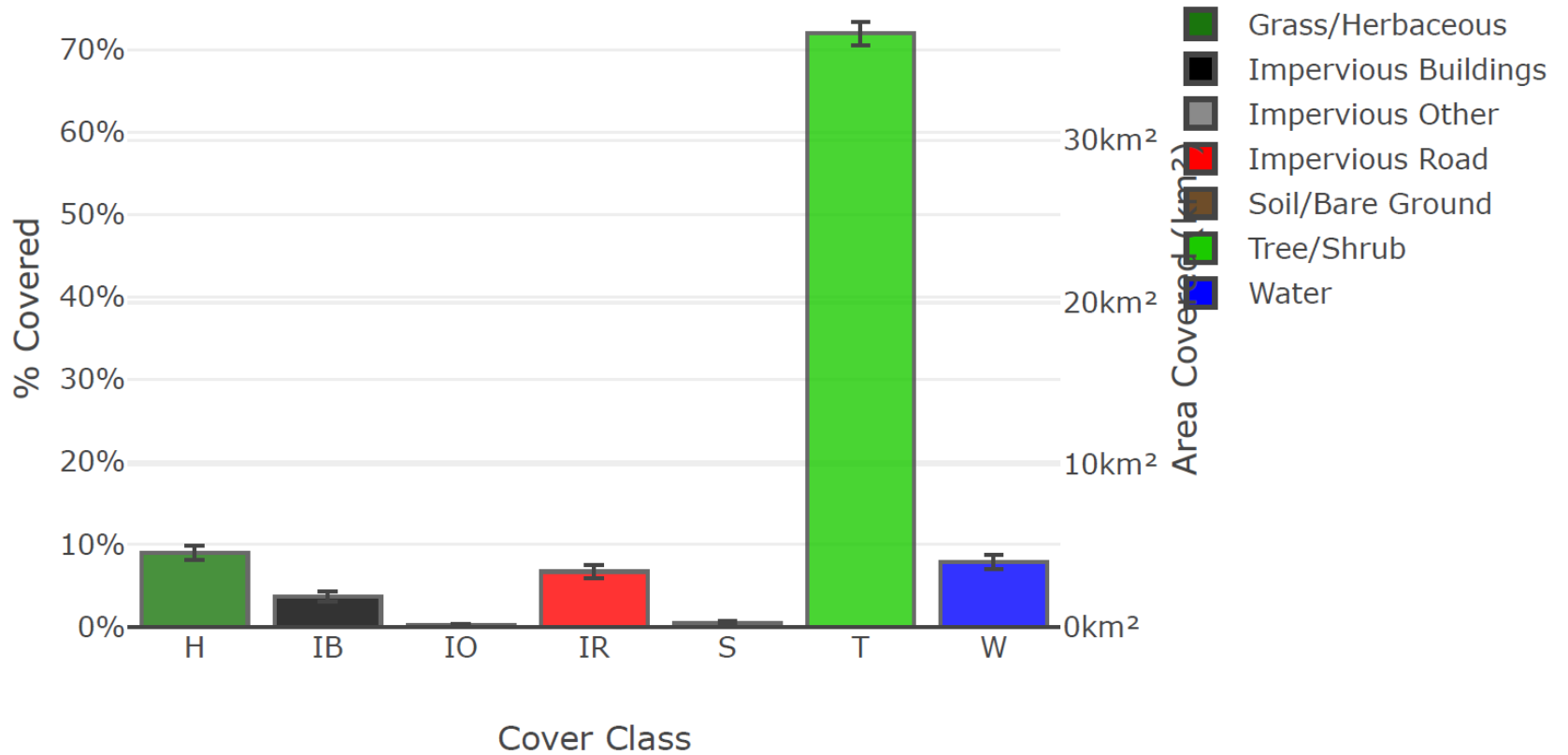
- 18 % des répondant(e)s considèrent que leur terrain est en mauvais état ou ne connaissent pas l'état de leur milieu naturel. De ce nombre, 15 % aimeraient faire des travaux d'aménagement ou de restauration.
- Près de 64 % considèrent que leur terrain est en bon état.
- Plus de 65 % des répondant(e)s ne connaissent pas les programmes gouvernementaux d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Près de 60 % d'entre eux aimeraient obtenir un plan d'aménagement forêt-faune.



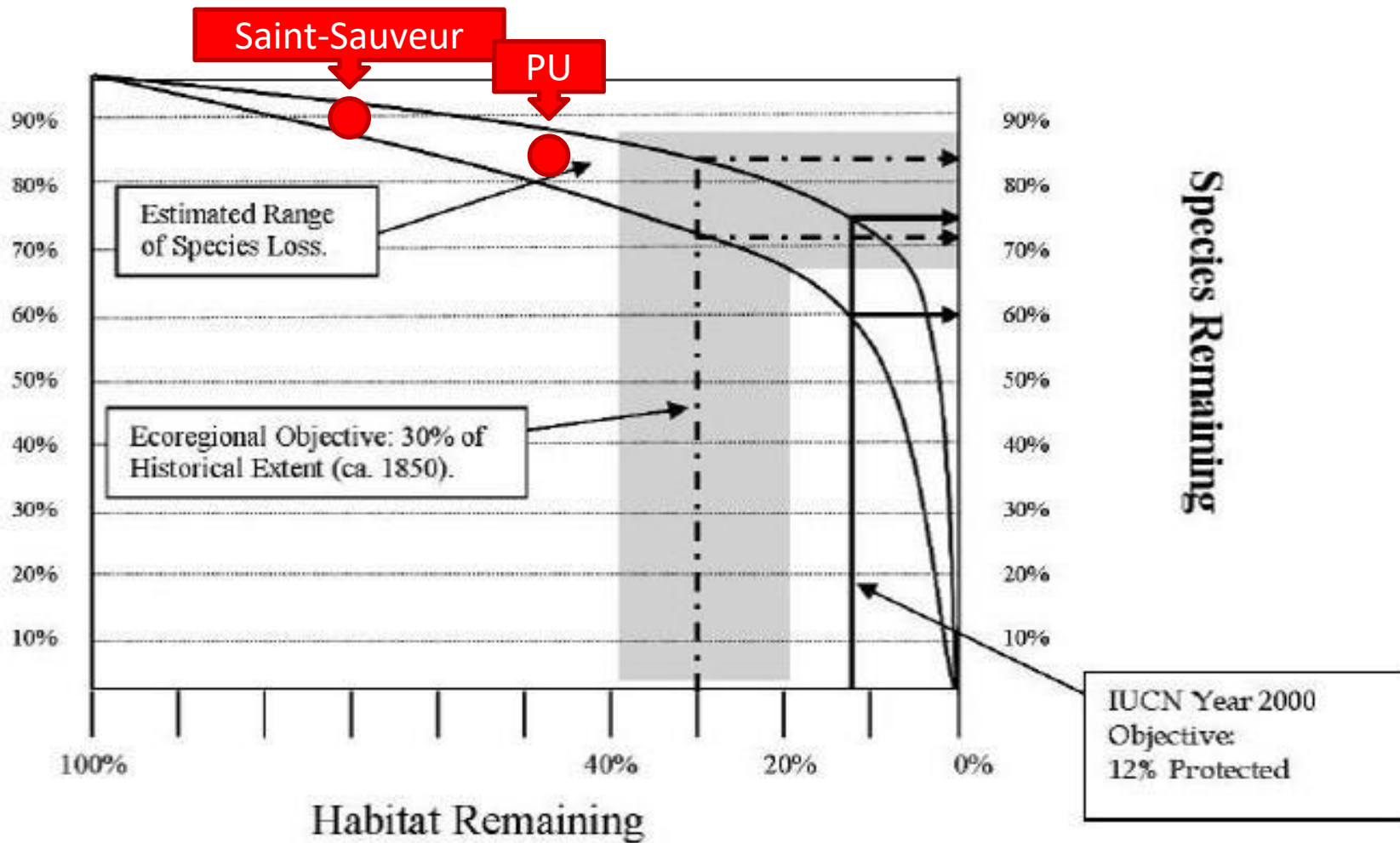
Plan d'action en environnement 2021-2023

Ville de
Saint-Sauveur





Species Numbers and Habitat Area

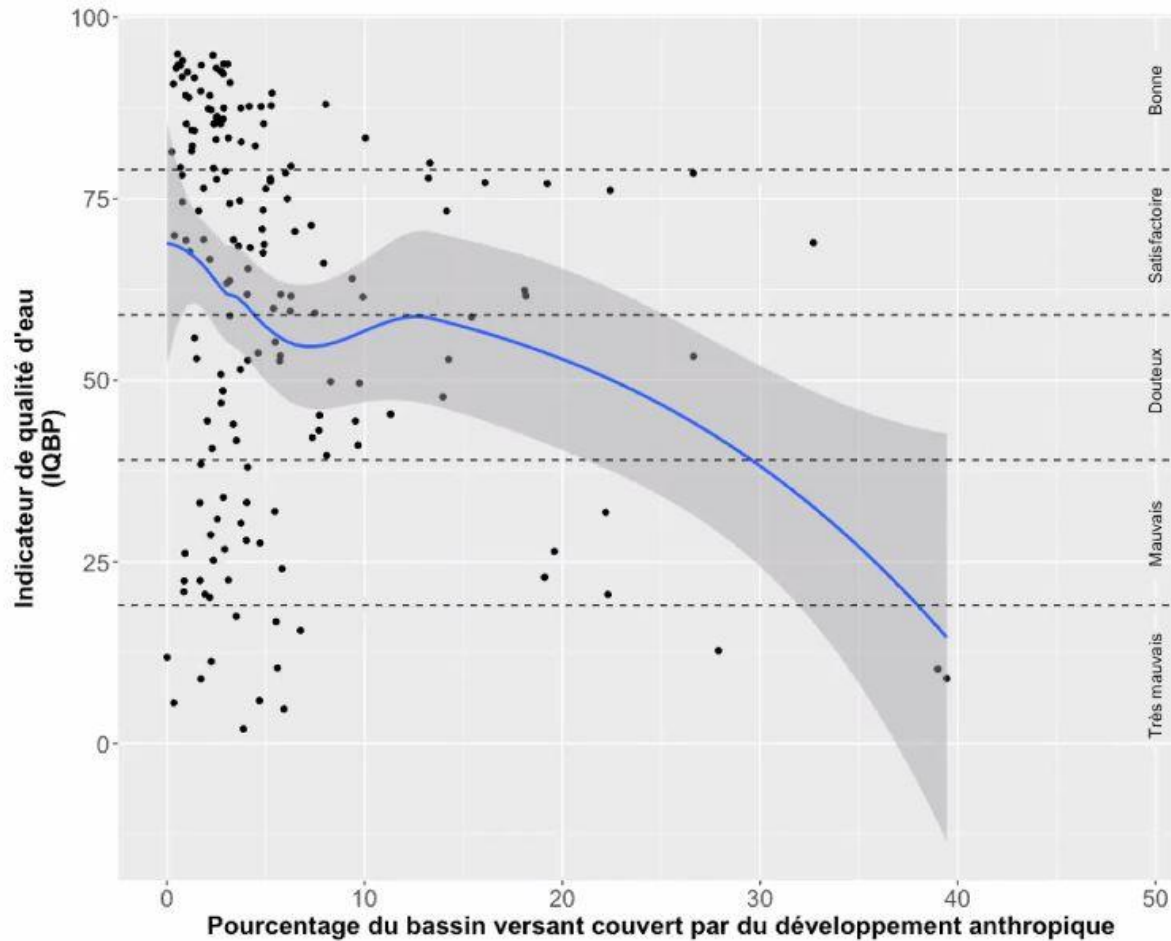


Modifié de Dobson (1996)

CE QU'ON A TROUVÉ

- De manière générale, la qualité d'eau des rivières diminue lorsqu'il y a plus de développement dans le bassin versant*

*mais il a beaucoup de variation dans les données!



Forêts d'intérieur

Hors périmètre d'urbanisation

Forêt isolée par une lisière boisée de :

- 100 m
- 200 m
- 300 m

Dans le périmètre d'urbanisation

Forêt isolée par une lisière boisée de :

- 100 m
- 200 m

Réseau routier

Limite municipale (Saint-Sauveur)

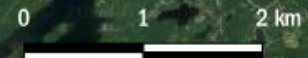
Carte produite le 12 mai 2020

Par l'Institut des territoires

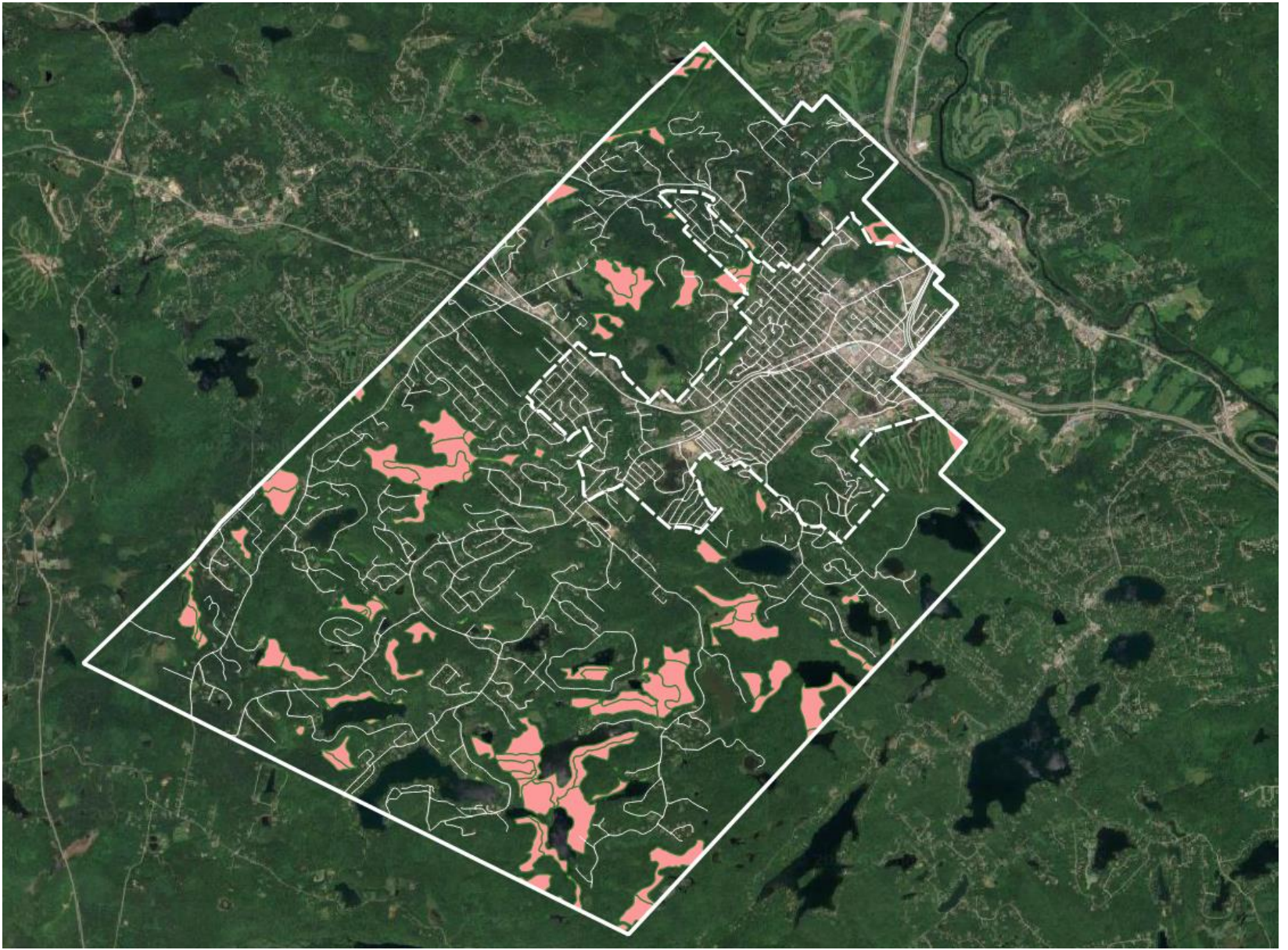
Dans le cadre du Plan d'action en développement durable axé sur l'environnement de la Ville de Saint-Sauveur

Projection cartographique : NAD 83 / MTM zone 8 EPSG : 32188

Sources de données : peuplements forestiers (MFFP, 2016), routes (MTQ, 2018) avec photointerprétation 2019, limites municipales et du périmètre d'urbanisation (Ville de Saint-Sauveur), Fond de carte (Google Satellite)



VIEILLES FORÊTS



O B J E C T I F D E L A S O I R É E

Objectif 2 - Favoriser la conservation et la valorisation des milieux naturels

Appuyer les propriétaires de boisés privés dans leurs démarches de conservation et d'aménagement des forêts

Trois sujets:

- Production et aménagement forestier (Coopérative Terra-Bois)
- Conservation (Éco-corridors laurentiens)
- Marché volontaire du carbone (Institut des territoires)



PRODUCTION ET AMÉNAGEMENT



David Armstrong, ing. f.



POUR DÉBUTER : FORESTERIE 101 AU QUÉBEC

LE PROFESSIONNEL À CONSULTER : L'INGÉNIEUR FORESTIER

Issu de la **LOI SUR LES INGÉNIEURS FORESTIERS**

- L'expression « ingénieur forestier » signifie une personne exerçant les fonctions d'ingénieur et compétente à donner des conseils sur ou à surveiller, exécuter ou diriger l'exécution de tous les travaux suivants:
 - *l'inventaire, la classification et l'évaluation du fonds et de la superficie des forêts, la préparation des cartes et plans topographiques des forêts, l'aménagement, l'entretien, la conservation, la coupe, le reboisement, la protection des bois, des forêts, la sylviculture; la photogrammétrie forestière; l'exploitation, la vidange des bois, l'exploitation des forêts et autres ressources forestières; l'application des sciences du génie forestier à l'utilisation économique des bois; la préparation des cartes, devis, cahiers de charge, rapports et procès-verbaux se rapportant à l'aménagement de la forêt; tous les travaux de génie se rapportant à l'accomplissement des fins précitées et la préparation des plans relatifs à ces travaux;*

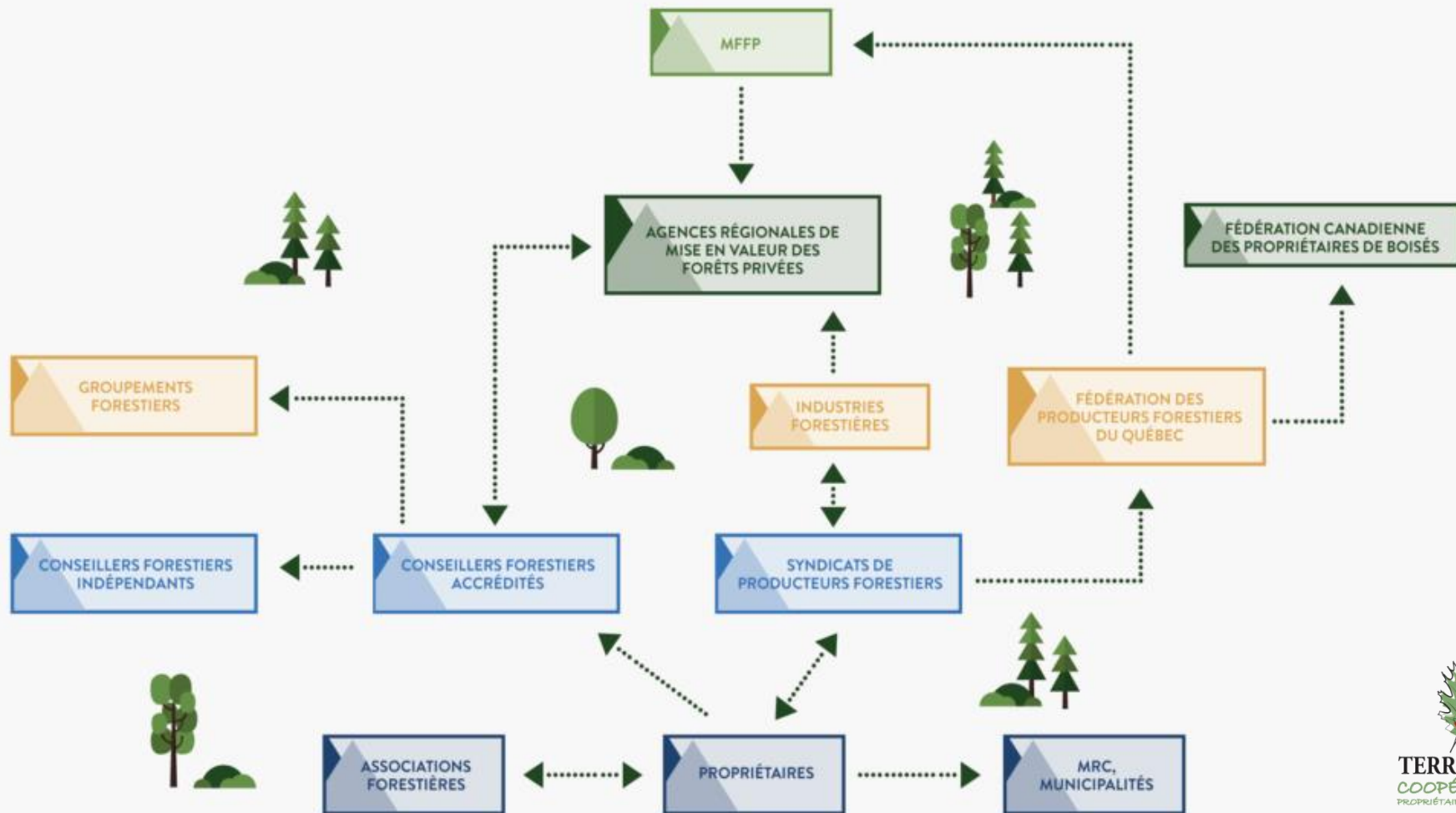


Foresterie 101 au Québec

- Au Québec, la majorité de la superficie forestière est publique (92%).
- C'est le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, découlant de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (**RADF**) qui régit l'ensemble du 92% de forêts publiques.
- Ce qui laisse 8% de **forêts privées** réparties dans 1108 municipalités au Québec, donc il y a théoriquement 1108 règlements différents régissant les forêts privées!



Foresterie privée 101 au Québec : l'organigramme de son fonctionnement et de ses acteurs





L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides

- Règlements le contenu minimum d'un plan d'aménagement forestier
- Administre le **Programme d'aide de mise en valeur des forêts privées (PAMEVFP)**.
 - Ce programme offre des aides financières directes aux producteurs forestiers reconnus pour exécuter ou faire exécuter des travaux sylvicoles dans leurs boisés
 - L'éligibilité des traitements sylvicoles financés par ce programme découle du cahier de références techniques produits par le MFFP.
 - ❖ Reboisement, éducation de jeune forêts, récolte ...
 - Seul les conseillers forestiers dûment accrédités par l'Agence peuvent faire des demandes d'aides financières auprès de l'Agence
 - L'assentiment d'une demande d'aide financière et son octroi une fois les travaux réalisés est une forme assurance-qualité des travaux sylvicoles effectués selon les bonnes pratiques
 - Le propriétaire forestier bénéficiant d'une aide financière s'engage, en signant une prescription sylvicole, à protéger les investissements faits pour la mise en valeur du/des secteurs traités (conservation de la vocation forestière).



Une autre façon de faire financer des travaux d'aménagement forestier

- **Le Remboursement des taxes foncières pour producteur forestier reconnu**
 - Ce soutien permet à un producteur forestier, à même sa déclaration de revenus, d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 85 % du montant des taxes foncières payées si des travaux d'aménagement forestier sont réalisés sur sa propriété. Pour s'en prémunir, le propriétaire doit réaliser, ou faire réaliser, des travaux forestiers admissibles, comme des projets de reboisement, d'assainissement et d'éclaircies de leurs peuplements forestiers, de réfection de chemins forestiers et de gestion de milieux sensibles et habitats fauniques.
 - Depuis 2022, le gouvernement permet l'obtention d'un remboursement de taxes foncières même si la valeur des travaux d'aménagement forestier de l'année est inférieure au montant des taxes foncières. Le montant du remboursement correspondra alors à 85 % de la valeur des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de celle des taxes foncières. Dans le cas où le montant des dépenses d'une année dépasse la valeur des taxes foncières, l'excédent des dépenses pour une année donnée peut être reporté dans les déclarations fiscales des 10 années subséquentes.
 - **Doit respecter la réglementation municipale.**



Quelques exemples de travaux...



A photograph of a forest scene. In the foreground, a large, vibrant green oak leaf is prominent, showing its characteristic lobed shape and vein structure. To the left, the dark, textured bark of a tree trunk is visible. The background is filled with a dense canopy of green trees, with sunlight filtering through the leaves, creating a dappled light effect. The overall scene is bright and natural.

Le plan d'aménagement forestier

Passage administratif
obligé
ou
outil professionnel
pour informer et
sensibiliser le
propriétaire?



Le plan d'aménagement forestier

Peut être vu comme un passage administratif obligé

- Nécessaire pour l'obtention du **Statut de producteur forestier**
- Qui, lui, vous permet de bénéficier des mesures fiscales et des programmes d'aide à l'aménagement et à la mise en valeur de votre boisé privé



TERRA-BOIS
COOPÉRATIVE
PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

GRUPPEMENT
FORESTIER

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER REQUIS

| 4-DESCR | 5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR | | | 3- Description de la forêt / cartographie | |
|--|--|-------------------------------|-----------------------|---|--------------------|
| Nom: | Nom: 5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR | | | Nom: Carte forestière | |
| | Propriété no.: 01 | | | Propriété no.: 01 | |
| No. peup. Ty | No.peup | Type de peuplement | Superficie Ha. | Prévision | Réalisation |
| 01 Planta | 01 | Plantation de pin blanc | | | |
| | <i>Travaux suggérés:</i> Aucun travaux. | | | | |
| | | | Hectares | | |
| | | | | Réalisation | |
| 02 Planta | 02 | Plantation d'épinette blanche | | | |
| | <i>Travaux suggérés:</i> Éclaircie commerciale de plantation d'épinettes. | | | | |
| | | | 4,8 Hectares | | |
| | | | | Réalisation | 2017 |
| 03 Planta | 03 | Plantation de pin gris | | | |
| | <i>Travaux suggérés:</i> Coupe de récupération. (TRAVAIL NON SUBVENTIONNÉ) C'est la récolte des arbres matures afin de les perdre. Il serait important de protéger la régénération lors de la coupe. | | | | |
| | | | 1 Hectares | | |
| | | | | Réalisation | 2017 |
| 04 Peupl | 04 | Peupleraie | | | |
| | <i>Travaux suggérés:</i> Aucun travaux. | | | | |
| | | | Hectares | | |
| | | | | Réalisation | |
| 05 Peupl | 05 | Peupleraie avec résineux | | | |
| | <i>Travaux suggérés:</i> Aucun travaux. | | | | |
| | | | Hectares | | |
| | | | | Réalisation | |
| Source: | <i>Travaux suggérés:</i> Éclaircie commerciale de plantation d'épinettes. | | | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> photo aéri | | | 3 Hectares | | |
| | | | | Réalisation | 2017 |
| | Numéro de la carte forestière : 31106SE Numéro de la photo aérienne : num 2008 Échelle : 1 \ 6000 | | | Confirmation de la superficie agricole selon le MAPAQ Demande: Acceptée <input checked="" type="checkbox"/> Refusée <input type="checkbox"/> XXXXX Raison: _____ Signature: _____ Date: _____ | |

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER GLOBAL

PEUPLEMENT 3 Jeune érablière et hêtre

| | | |
|-------------------------|--|---------------------------|
| Superficie (ha) 0.84 | Surface terrière 28m ² /ha | Diamètre moyen (cm) 26 |
|-------------------------|--|---------------------------|



DESCRIPTION FORESTIÈRE

| | | | | | |
|--------------------------|----|---------------|------------------|----------|----------------------------|
| Essences principales | % | Densité | Adéquate | Drainage | Moyen |
| Érable à sucre | 53 | Hauteur (m) | 22 | Pente | Nulle |
| Hêtre à grandes feuilles | 22 | Âge | Inéquienne jeune | Sol | |
| Épinette blanche | 11 | Perturbation | | Texture | |
| Bouleau jaune | 11 | Mortalité (%) | 7 | Qualité | Bonne |
| Tilleul d'Amérique | 3 | | | | Maladie corticale du hêtre |

Régénération Suffisante érable à sucre chène rouge épinette blanche

Remarque La régénération est présente au stade gaullis. Enrichissement de régénération de chênes rouges et d'érables à sucre réalisée en 2002 avec un faible taux de réussite.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Récolte de jardinage 25 %

2022
Présence de hêtres malades à récolter
Récolter en automne si possible
Prioritaire



Remarque Ce traitement favorisera la régénération des feuillus tolérants. Toutefois le jardinage avec ouvertures stimulera davantage le bouleau jeune et la croissance des chênes plantés.

ÉLÉMENTS SENSIBLES

| | | | |
|--------------------------|-----|---|--|
| Milieu humide | Oui | → | Marécage (A) |
| Lac et ruisseau | Oui | | |
| Pente forte | | | |
| Espèce à statut précaire | | | Tortue des bois (F) Un individu a été observé en 2011. |

Recommandations de protection Respectez la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
(A) : Favoriser la récolte sur sol gelé. Possibilité d'exclure certaines zones lors des travaux forestiers. Ebrancher dans les sentiers afin d'augmenter la portance de la machinerie. (F) : Se rétenir aux recommandations du peuplement 1.

FAUNE

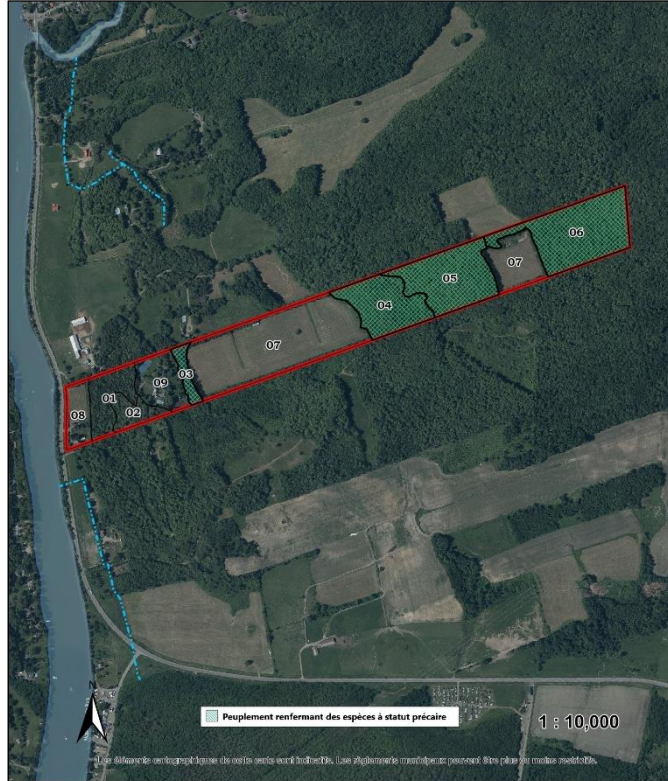
| | | | |
|------------------------------------|------------|------------------------------------|-------|
| Signes de présence observés | | | |
| Cerf de Virginie | | Obstruction latérale résineuse (%) | 0-20 |
| Orignal | | Obstruction latérale feuillue (%) | 21-40 |
| Lièvre d'Amérique | Oui | Gros chicot (n/ha) | 14 |
| Gélinotte huppée | | Gros débris ligneux au sol (n/ha) | 6 |
| Dindon sauvage | | Habitat | |
| Castor | | Autre espèce | |
| Espèces fruitières | Déficiente | | |

Recommandation faunique Votre boisé est localisé dans le corridor écologique de déplacement de la grenouille des bois et de la grande musaraigne. Conservez des gros chicots et des gros débris forestiers. Respecter la bande de protection le long des cours d'eau. Le bouleau jaune est une bonne source pour l'alimentation d'hiver de la gélinotte huppée.

PRODUITS FORESTIERS NON-LIGNEUX

Observations Noisetier à long bec Médéole de Virg'nie

Remarque



Les limites de propriété de la cartographie proviennent de cartes ou de repères physiques identifiés en forêt. Elles n'ont aucune valeur légale. La Coopérative Terra-Bois se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité et à l'exactitude des données cartographiques. La carte ne fait qu'indiquer les limites de propriété, elle ne les détermine pas. Seul l'arpenteur géomètre permet d'établir de façon définitive les limites d'une propriété.

Légende

- Limite de propriété
- Limite de peuplement forestier
- Plan d'eau
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Route



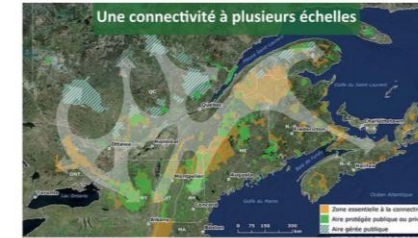
TERRA-BOIS
COOPÉRATIVE
PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Source des informations cartographiques:

Banque de données topographiques du Québec (B.D.T.Q.)
Inventaire écológico du Québec méridional (I.C.Q.M.)
Géobase du réseau hydrographique du Québec (G.R.H.Q.)
© Gouvernement du Québec
Coopérative Terra-Bois (2019)

3. Augmenter la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques

Les changements climatiques modifieront l'intégralité des écosystèmes au cours des prochaines années. La recherche scientifique suggère qu'un facteur essentiel pour l'adaptation de ces systèmes est la résilience, soit leur capacité à retrouver les structures et les fonctions de son état originel après une perturbation. Les écosystèmes ont tendance à être résilients s'ils sont conservés dans des zones continues et connectées formant ainsi des corridors naturels. Ainsi, la connectivité est l'une des principales recommandations pour renforcer la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques. Voici une carte des principaux corridors ciblés par Conservation de la nature Canada et ses partenaires pour faire face aux changements climatiques avec la connectivité.



Quels sont les petits gestes que vous pouvez poser pour la connectivité?

Le premier geste que vous pouvez faire, vous l'avez déjà fait. Détenir un plan d'aménagement de votre milieu forestier est en soi une démonstration de l'importance que vous accordez à votre boisé.

Toutefois, la gestion de votre boisé entraînera certaines activités ayant un impact sur la connectivité.

- Continuez d'aménager votre forêt de façon durable en conservant une large diversité de milieux naturels.
- Inscrivez-vous comme producteur forestier reconnu.
- Réduisez et même évitez la construction de grandes routes forestières. Si vous devez construire un accès, privilégiez ceux ayant le moins d'impacts possible. Favorisez les sentiers étroits.
- Réduisez les passages traversant les cours d'eau et restreignez les passages à gué (dans le cours d'eau). Lors de traversée de cours d'eau, installez les structures de passage permettant l'écoulement naturel de l'eau.
- Votre plan d'aménagement du milieu forestier tient compte des différents corridors de connectivité qu'abrite votre boisé. Les recommandations d'entretien forestier qui y sont faites respectent la connectivité des habitats.
- Enfin, vérifiez, avec l'aide d'un organisme de conservation, comment vous pourriez allier protection et mise en valeur de votre boisé.

Prévention des incendies forestiers



Le plan d'aménagement forestier

Mais peut (préféablement) être vu comme un outil professionnel pour informer et sensibiliser le propriétaire

- Conviviale et facile à comprendre
- Aborde l'ensemble des caractéristiques du boisé en lien avec les objectifs du propriétaire
- Porte un regard au-delà de la simple ressource ligneuse



Objectifs du propriétaire



Superficie (ha)
0.84



Surface terrière
28m²/ha



Diamètre moyen (cm)
26



DESCRIPTION FORESTIÈRE

| | | | | | |
|-----------------------------|-------------------|----------------------|------------------|-----------------------------------|-------|
| Essences principales | % | Densité | Adéquate | Drainage | Moyen |
| Érable à sucre | 53 | Hauteur (m) | 22 | Pente | Nulle |
| Hêtre à grandes feuilles | 22 | Âge | Inéquienne jeune | Sol | |
| Épinette blanche | 11 | Perturbation | | Texture | |
| Bouleau jaune | 11 | Mortalité (%) | 7 | Qualité | Bonne |
| Tilleul d'Amérique | 3 | | | Maladie corticale du hêtre | |
| Régénération | Suffisante | érable à sucre | chêne rouge | épinette blanche | |

Remarque La régénération est présente au stade gaulis. Enrichissement de régénération de chênes rouges et d'érables à sucre réalisé en 2002 avec un faible taux de réussite.

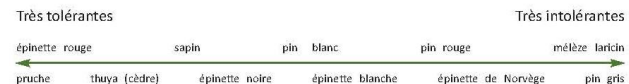
Essences tolérantes

Les espèces végétales n'ont pas toutes les mêmes besoins en lumière. Certaines tolèrent et préfèrent l'ombre. On les dit « tolérantes ». Certaines ne tolèrent pas l'ombre du tout. On les dit « intolérantes » ou pionnières. Enfin, on trouve aussi une large gamme d'espèces semi-tolérantes à différents niveaux.

Tolérance à l'ombre des essences feuillues



Tolérance à l'ombre des essences résineuses



Peuplement

Ensemble d'arbres dont les essences, l'âge et la densité sont assez semblables et homogènes pour en faire un secteur forestier unique. Ce secteur que l'on nommera peuplement forestier renfermera au moins une caractéristique différente des autres qui l'entourent.

Peuplement équienne

Caractéristique d'un peuplement forestier dont les arbres ont à peu près tous le même âge. Une différence d'environ 20 ans entre les plus jeunes et les plus vieux est acceptée. Les résineux forment souvent des peuplements équienues. Naturellement, les plantations sont de nature équienne. On peut retrouver des forêts inéquienne jeune (JIN) et de vieilles forêts inéquienne (VIN).



Source : Agence des Forêts Privées de Québec

Peuplement inéquienne

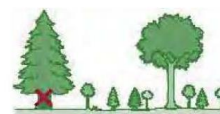
Forêt dont on constate une grande variété entre l'âge des plus jeunes et des plus vieux arbres qui la composent. Le diamètre des arbres y varie beaucoup. Un peuplement inéquienne bien structuré renfermera beaucoup plus de jeunes arbres, une quantité moyenne d'arbres d'âge intermédiaire et moins de vieux arbres. Les forêts composées de feuillus sont souvent inéquienues.



Source : Agence des Forêts Privées de Québec

Peuplement étagé

Forêt composée de deux classes d'âge distinctes, par exemple, des arbres de 50 ans et des arbres de 90 ans. Ces forêts proviennent souvent de coupes partielles ou de chablis partiels.



Source : Agence des Forêts Privées de Québec

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER GLOBAL



Travaux avec récolte

Comme tous les végétaux, les arbres naissent, grandissent et finissent par mourir. Et ils sont remplacés par d'autres. Il en va ainsi des forêts...

Cependant, comme le jardinier pour son potager, il est possible de récolter vos arbres avant qu'ils ne meurent afin de les utiliser à leur plein potentiel. La récolte des arbres malades ou ceux parvenus à maturité pour favoriser le développement des meilleurs arbres est tout à fait indiquée dans une saine gestion forestière.

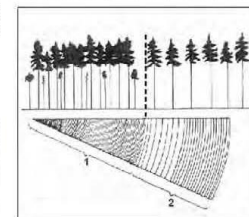
Puisque les forêts ne sont pas toutes identiques, de même nature, ni au même stade de développement et qu'elles ne poussent pas toutes sur le même genre de sol, il existe plusieurs types de récoltes adaptées à votre forêt et au sol où elle pousse. Les quelques textes suivants vous feront découvrir et vous expliqueront les différentes méthodes de récoltes recommandées dans votre plan d'aménagement forestier.

Coupe progressive d'ensemencement

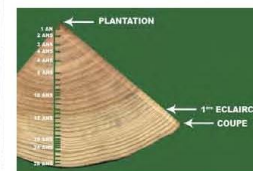
Il s'agit d'une récolte partielle qui vise à ouvrir un peuplement qui approche la maturité, mais qui est trop faiblement régénéré. Lors de cette première étape, on conservera sur pied les arbres de meilleure qualité, les plus vigoureux et les mieux formés car ils produiront les meilleures semences. Le pourcentage de volume à prélever lors de cette récolte varie entre 25 et 40 %. Une deuxième récolte s'effectuera, quant à elle, lorsque la régénération sera bien installée, c'est-à-dire de 5 à 10 ans après. Le principal avantage est d'obtenir une régénération naturelle abondante en essences recherchées. Le marquage des arbres à couper (néгатif) est recommandé.

Éclaircie

À ce stade, les arbres sont plutôt jeunes, mais assez gros pour être récoltés et vendus. Il s'agit d'une éclaircie appliquée dans les forêts dont les arbres sont à peu près du même âge. On récolte une proportion des arbres avant leur maturité. En prélevant environ 30 % du volume (environ un arbre sur trois), on diminue la compétition entre les arbres et, ainsi, les arbres résiduels obtiennent de meilleures conditions de croissance. Elle produira aussi une forêt de meilleure qualité, d'essences plus recherchées et des arbres de plus grosses dimensions plus rapidement. Enfin, en récoltant prioritairement les arbres les moins bien développés, ceux malades, ou d'essences plus vulnérables (sapin baumier, peuplier, hêtre), on améliore la vigueur de la forêt. Le marquage des arbres à couper (néгатif) est recommandé.



Source : (MER 1987)



Éclaircie de plantation

L'objectif de cette éclaircie est sensiblement le même que pour l'éclaircie. Elle est toutefois pratiquée dans une plantation et, parfois, elle donnera lieu à la récolte d'une coupe complète d'arbres pour permettre l'accès au site avec la machinerie.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Récolte de jardinage

25 %



2022

Présence de hêtres malades à récolter

Récolter en automne si possible

Prioritaire

Remarque Ce traitement favorisera la régénération des feuillus tolérants. Toutefois le jardinage avec ouvertures stimulerait davantage le bouleau jaune et la croissance des chênes plantés.

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER GLOBAL





Évitez de les traverser, à moins d'aménager un pont ou un ponceau. Les traverses à gué (sans pont ou ponceau) sont à proscrire, même pour les passages en VTT. Évitez aussi le passage de la machinerie dans une bande de 10 à 15 m de largeur de chaque côté des ruisseaux, variant selon la pente. De plus, la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables stipule que la récolte dans ces bandes peut atteindre un maximum de 50 % des tiges de 10 cm ou plus, en conservant un couvert forestier supérieur à 50 %. En plus d'empêcher l'érosion, la lisière boisée préservée le long des ruisseaux empêche le réchauffement de l'eau par l'ombre qu'elle crée.



Source FFG - Ponceau simple

Certaines municipalités ont des règlements plus sévères que les recommandations que nous effectuons, notamment au niveau de la largeur de la bande de protection et de l'aménagement des ponceaux. Il est important de consulter les règlements municipaux avant d'exécuter des travaux à proximité des cours d'eau.

Milieux humides et article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement

Les milieux humides sont des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer le sol et la végétation présente. En milieu forestier, on retrouve une multitude de milieux humides. En plus de jouer un rôle important sur le régime hydrique du territoire, ils filtrent les matières polluantes et permettent la prolifération d'organismes favorisant le maintien de la biodiversité. Au Québec, près de la moitié des plantes menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être sont associées aux milieux humides et riverains. Ces milieux naturels remplissent une multitude de rôles écologiques. En voici quelques-uns :

- Ils filtrent l'eau, ce qui diminue les coûts pour le traitement de l'eau potable;
- Ils stabilisent les sols, limitant ainsi l'érosion causée par l'eau et le vent;
- Ils atténuent les risques d'inondations en accumulant l'eau de ruissellement;
- Ils représentent des éléments paysagers d'intérêt.

La Coopérative Terra-Bois bénéficie d'un appui financier de la Fondation de la Faune du Québec pour la réalisation d'inventaires et la rédaction de cahiers de propriétaires visant la signature d'entente de conservation volontaire.

Ce sont les municipalités qui assurent la protection des milieux humides. Toutefois, elles ne peuvent réglementer moins sévèrement que les lois ou politiques énoncées par les gouvernements. Dans tous les cas, l'ensemble des travaux effectués à l'intérieur des milieux humides sont assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.Q.E.). Avant d'entreprendre tous travaux dans ces secteurs, assurez-vous que ceux-ci sont conformes à cette Loi.

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de la protection des milieux sensibles et rend admissibles au programme de remboursement de taxes foncières l'identification et la délimitation des milieux humides. Si un milieu humide se retrouve dans un secteur où des travaux d'aménagement forestier sont prévus, la délimitation de ce secteur afin de bien le protéger est une activité admissible au programme de remboursement de taxes foncières pour les producteurs forestiers reconnus. Notre filiale Horizon multiresource peut vous aider à constater l'existence d'un milieu humide, à le caractériser et à le délimiter.

Pentes fortes et érosion

Au-delà de 40 %, la pente est considérée forte et le sol peut être sensible à l'érosion. Dans les pentes fortes, l'eau prend de la vitesse et entraîne, lors de son écoulement, plusieurs particules végétales et minérales qui se déplaceront jusqu'aux prochains ruisseaux. Ce phénomène est accentué lorsque de la machinerie a sillonné le secteur, car l'eau de pluie s'écoule plus rapidement si des traces sont présentes. Dans les secteurs abrupts, il est important de laisser le plus de végétation possible. Les racines des plantes et des arbres sont très efficaces pour retenir le sol en place. Seulement les coupes partielles sont suggérées dans ces endroits. De plus, les coupes effectuées l'hiver réduisent l'impact de la machinerie sur le sol.

Peuplement rare

Selon l'endroit où l'on se situe, certains peuplements sont plus rares que d'autres. Par exemple, on ne retrouve pratiquement plus d'érablières au Nord de Mont-Laurier, comme on ne retrouve que très peu de pin gris naturel dans les Basses-Laurentides. Un peuplement rare contribue au maintien de la biodiversité dans une région, non seulement par les espèces d'arbres présentes, mais aussi par l'ensemble de la végétation et la faune qui s'y trouvent.

Si votre lot renferme un peuplement de composition rare pour la région, assurez-vous que les caractéristiques qui en font une forêt rare puissent être maintenues. Par exemple, si c'est la composition des essences qui fait de cette forêt une rareté, assurez-vous de maintenir une forte proportion de ces essences.

ÉLÉMENTS SENSIBLES

| | | | |
|--------------------------|--|---|--------------|
| Milieu humide | Oui | → | Marécage (A) |
| Lac et ruisseau | Oui | | |
| Pente forte | | | |
| Espèce à statut précaire | Tortue des bois (F) Un individu a été observé en 2011. | | |

Recommandations de protection Respectez la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. (A) : Favoriser la récolte sur sol gelé. Possibilité d'exclure certaines zones lors des travaux forestiers. Ébrancher dans les sentiers afin d'augmenter la portance de la machinerie. (F) : Se référer aux recommandations du peuplement 1.

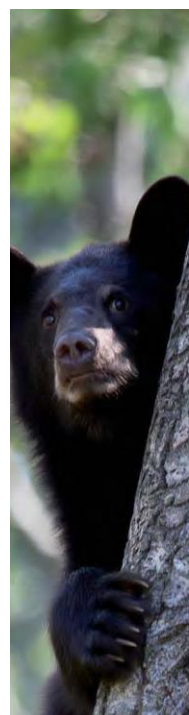


PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER GLOBAL



TERRA-BOIS
COOPÉRATIVE
PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS
GROUPEMENT
FORESTIER

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER GLOBAL



Habitats de la faune et observations fauniques

Arbres fruitiers

Plusieurs espèces fauniques sont dépendantes des essences produisant des fruits, en particulier la faune ailée et certains mammifères.

| | |
|---------------------|---------------|
| Les arbres à fruits | Les chênes |
| | Les noyers |
| | Les caryers |
| | Les cerisiers |
| | Le hêtre |

| | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| Les arbustes fruitiers intéressants | Les pommiers et pommetiers |
| | Le sorbier |
| | L'amélanchier |
| | Les sureaux |
| | Le noisetier à long bec |

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Les petits fruits sauvages utiles | Les mûres |
| | Les framboises |
| | Les bleuets |

Dans la mesure du possible, lors de vos opérations, on recommande de conserver les arbres et les arbustes fruitiers. Les arbustes sont particulièrement visités par une grande variété d'espèces.

Chicots

Il s'agit d'arbres morts debout. Les arbres morts sont nécessaires au maintien de plusieurs espèces animales. Plusieurs espèces d'oiseaux et de petits mammifères y nichent ou s'y alimentent. Dans les forêts matures et naturelles, une proportion des arbres meurt debout et n'est pas récoltée. Ils peuvent donc ainsi jouer leur rôle auprès des autres espèces. Une section d'au moins 3 m de haut doit être encore présente pour jouer le rôle de chicots.



Les chicots situés dans un endroit moins fréquenté de votre forêt, donc moins dangereux, devraient être conservés. Leur présence attire une faune diversifiée: oiseaux, petits rongeurs et mammifères. Les chicots de plus de 35 cm sont d'une importance capitale. La présence d'environ 3 gros chicots par ha semble suffisante pour satisfaire les espèces dépendantes. Différents états de composition sont souhaités. Ainsi, des arbres morts tout récemment abritent certaines espèces, alors que ceux en décomposition depuis plusieurs années abriteront d'autres espèces. Les abattre représente une dépense qu'on peut éviter, surtout si ces arbres sont éloignés des sentiers, des bâtiments ou des installations acéricoles.

Gros débris au sol

Dans les forêts naturelles, des arbres se cassent ou sont déracinés et ils ne sont pas récoltés. Ils peuvent donc ainsi jouer leur rôle auprès de certaines autres espèces. Plusieurs espèces d'insectes, de petits mammifères ou d'oiseaux utilisent ce bois mort tombé. Des amphibiens peuvent s'y cacher et y pondre des œufs. La perdrix (gélinotte huppée) mâle s'en sert pour faire sa parade et conquérir la femelle. D'autres végétaux et champignons utilisent le bois mort et le décomposent, et leur activité enrichit le sol forestier.



Nous vous conseillons de conserver au moins 3 gros débris au sol par ha. De plus, les débris au sol (les branches et les têtes) devraient être laissés en forêt pour les mé

FAUNE

Signes de présence observés

| | | | |
|--------------------------------|---|---|-------|
| Cerf de Virginie | | Obstruction latérale résineuse (%) | 0-20 |
| Orignal | | Obstruction latérale feuillue (%) | 21-40 |
| Lièvre d'Amérique | Oui | Gros chicot (n/ha) | 14 |
| Gélinotte huppée | | Gros débris ligneux au sol (n/ha) | 6 |
| Dindon sauvage | | Habitat | |
| Castor | | Autre espèce | |
| Espèces fruitières | Déficiente | | |
| Recommandation faunique | Votre boisé est localisé dans le corridor écologique de déplacement de la grenouille des bois et de la grande musaraigne. Conserver des gros chicots et des gros débris forestiers. Respecter la bande de protection le long des cours d'eau. Le bouleau jaune est une bonne source pour l'alimentation d'hiver de la gélinotte huppée. | | |

PRODUITS FORESTIERS NON-LIGNEUX

Observations

Noisetier à long bec Médéole de Virginie

Remarque

David Armstrong



Merci de votre écoute !



Éco~corridors
laurentiens

CONSERVATION

Marilou Deschênes, coordonnatrice des programmes et du financement
Josianne Dion, chargée de projets

ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS

Organisme de bienfaisance qui met en oeuvre une stratégie de conservation des milieux naturels et de protection des corridors écologiques dans les Laurentides, en étroite collaboration avec les organismes, les institutions et les citoyens.



« Relier le parc national d'Oka au parc national du Mont-Tremblant par un réseau d'éco-corridors et d'aires protégées interconnectés traversant le territoire des Laurentides. »



ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS



Des milieux naturels connectés, des humains interconnectés



Organismes
de conservation



Propriétaires et
représentants



Ministères



Universités

La région des Laurentides est riche d'une multitude de milieux naturels différents.



Plaines



Vallées



Montagnes



Forêts



Lacs



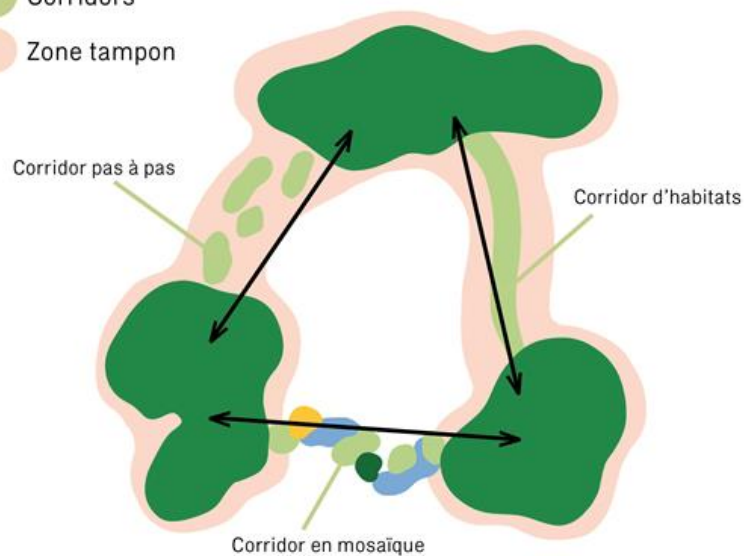
Cours d'eau

Ces milieux servent d'habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales.

« Un axe naturel connectant deux ou plusieurs noyaux de conservation et au long duquel les animaux se déplacent, les espèces végétales se propagent et où les échanges génétiques sont possibles. »

Légende

- Noyaux de conservation
- Corridors
- Zone tampon

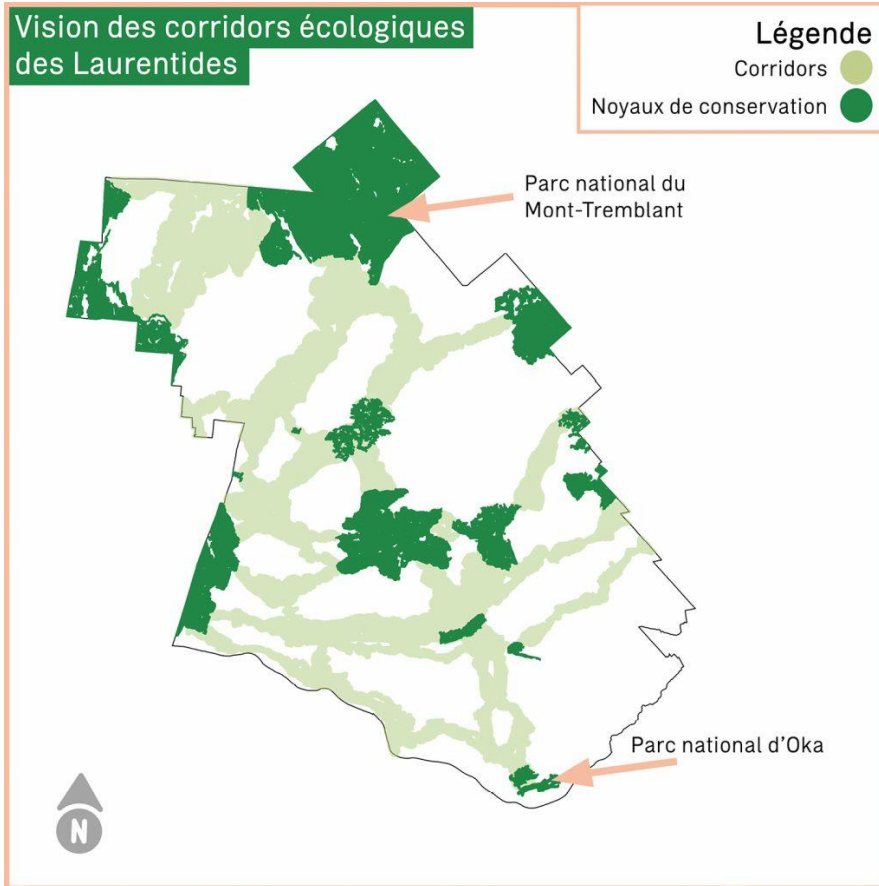


CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



Florida Wildlife Corridor

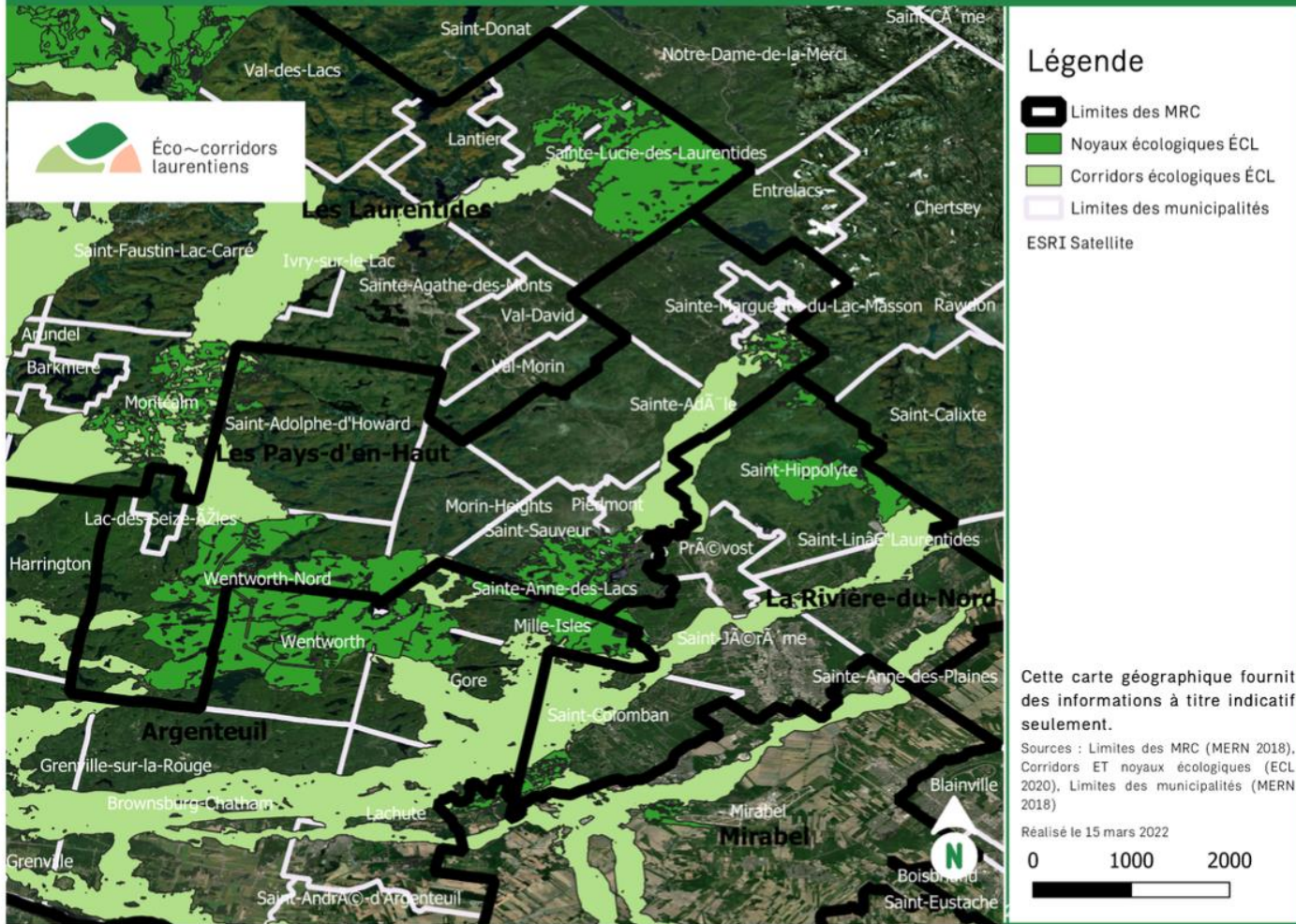
CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



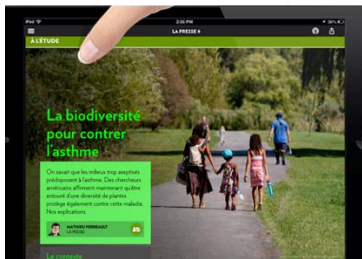
Une étude réalisée dans les Laurentides permet d'identifier des corridors écologiques et des habitats importants pour la faune entre le parc national d'Oka et le parc national du Mont-Tremblant.

CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Carte de réseau écologique d'Éco-corridors laurentiens



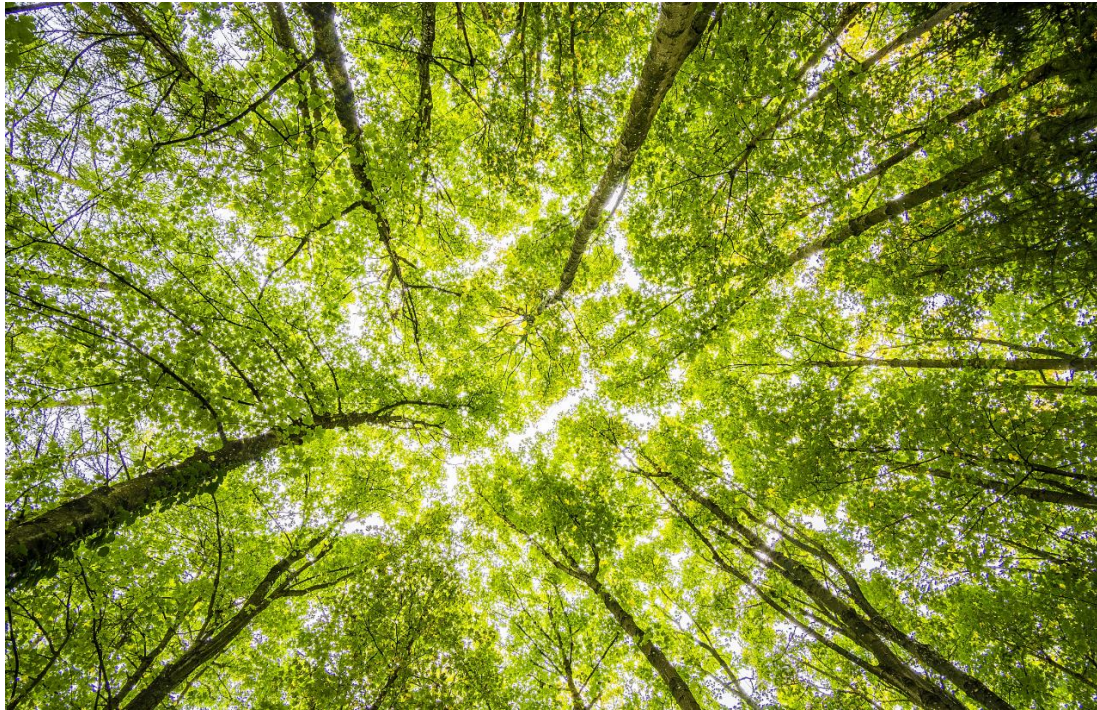
CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



La protection des milieux naturels n'est pas seulement bénéfique pour les animaux et les végétaux, mais aussi pour les êtres humains.

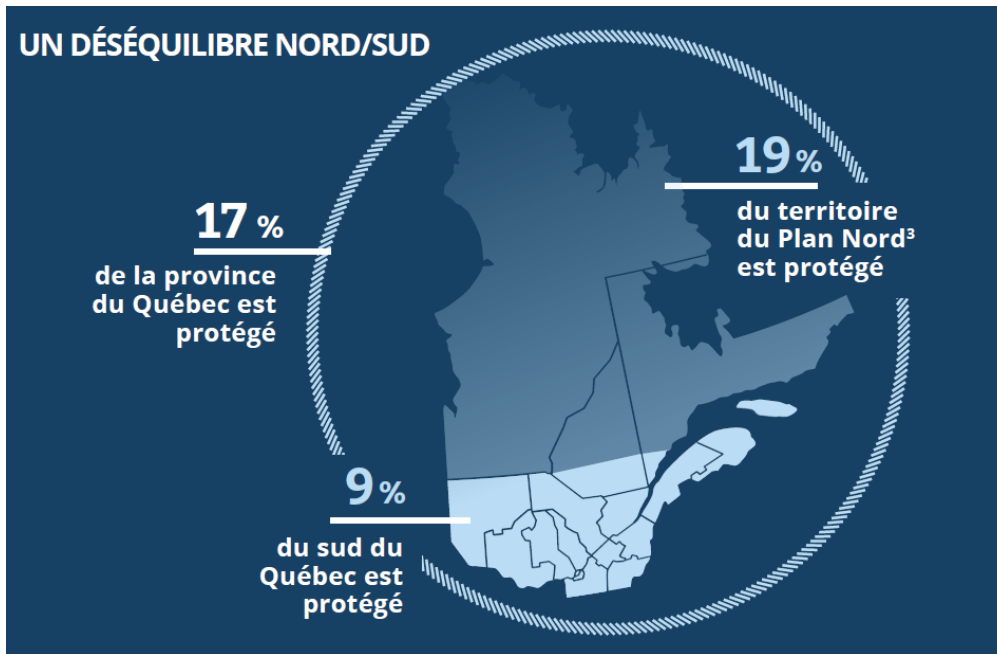
F É L I C I T A T I O N S !

En maintenant un boisé sur votre propriété vous participez au maintien des bienfaits des milieux naturels. Bravo !



FORÊTS PRIVÉES

La protection du territoire n'est pas uniforme au Québec. Seulement 9 % du territoire est protégé dans le sud de la province.



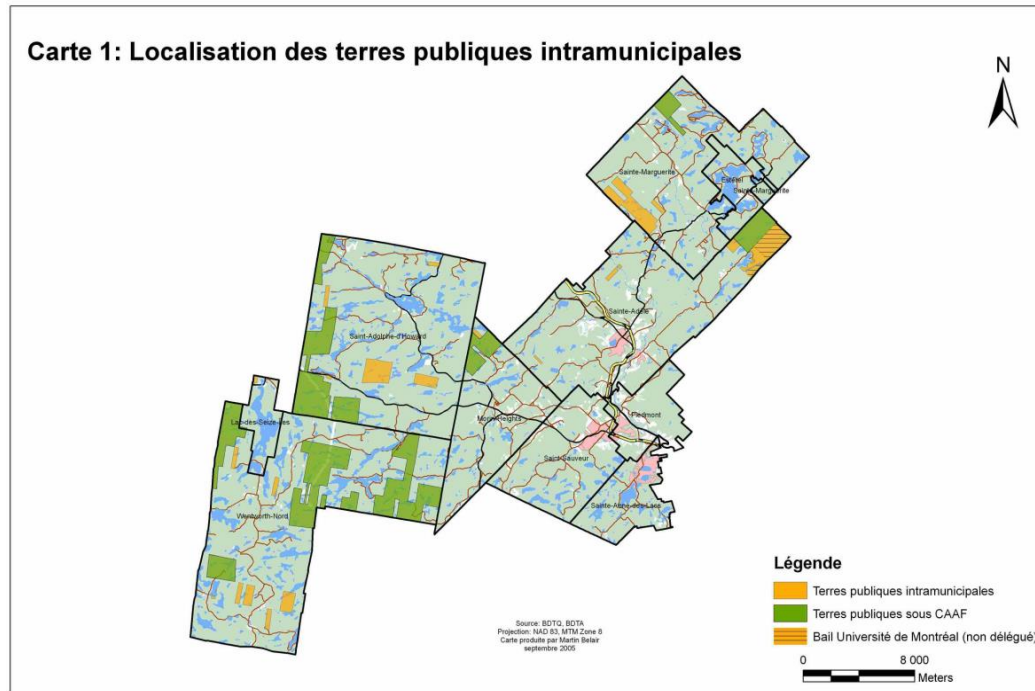
C'est dans le sud du Québec qu'on retrouve:

- le plus grand nombre d'espèces
- la plus forte densité de population
- la plus grande proportion de terres privées

Tiré du Portrait de la conservation volontaire des milieux naturels en terres privées au Québec. [PORTRAIT_CV-2020_Final.pdf \(rmnat.org\)](#)

FORÊTS PRIVÉES

Selon-vous, en écrivant dans le clavardage, quel pourcentage de la forêt sur le territoire de Saint-Sauveur est publique ?



Tiré du *Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales de la MRC des Pays-d'en-Haut*. [TPI-Plan-damenagement-integre-final-2012 \(1\).pdf](#)

C o n s e r v a t i o n

AIRES PROTÉGÉES

- Loi sur la conservation du patrimoine naturel (adoptée en 2002 et modifiée en 2021)
 - Sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec par la création d'aires protégées.
 - Une aire protégée est « un espace clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les valeurs culturelles qui lui sont associées. » - définition de l'UICN.
 - Multiples bénéfiques: outil essentiel pour l'adaptation aux changements climatiques et la gestion durable des forêts, laboratoires en milieu naturel (acquisition de connaissances), diversification des économies locales par le soutien des industries récréotouristiques (activités de plein air, chasse, pêche, piégeage)
- Aires protégées: système élaboré par l'UICN et reconnu mondialement
 - 6 catégories d'aires protégées

Conservation

AIRES PROTÉGÉES

- Registre des aires protégées du Québec – carte interactive disponible
 - Aires protégées en terres publiques, réserves naturelles reconnues en terres privées, milieux naturels conservés par la conservation volontaire
 - Le registre ne contient pas tous les sites protégés par la conservation volontaire ⚠
- Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec – Réseau des milieux naturels protégés du Québec

LE RÉPERTOIRE
DES SITES DE CONSERVATION VOLONTAIRE DU QUÉBEC

Carte interactive | À propos | Conservation volontaire | Acteurs de la conservation | Trouver un organisme de conservation

Marais du Nord © Mélanie Jean

NOUVEAU !
Nouvelles mesures au Répertoire
Le Répertoire évolue et intègre de nouvelles mesures de conservation :

- Propriété municipale obtenue par le programme de...

1 469 sites protégés
70 261 ha hectares protégés
Mise à jour: 04 Avril 2022

Esri, NASA, NGA, USGS | Esri Canada, Esri, HERE, Garmin, SafeGraph, GeoTechnologies, Inc, ME... Powered by Esri

Outils de conservation volontaire en terres privées

CONSERVATION VOLONTAIRE EN TERRES PRIVÉES – C'est quoi?

- Protection d'un milieu naturel par un propriétaire via un engagement moral ou légal
 - Propriétaire: citoyen, organisme de conservation, municipalité, entreprises privées, etc.
- Entente de conservation
- Les raisons pour protéger un milieu naturel sont multiples:
 - Connectivité écologique
 - Source d'eau potable
 - Milieux sensibles, par exemple un milieu humide
 - Accès à la nature
 - Habitats d'espèces en situation précaire



Outils de conservation volontaire en terres privées

TYPES D'ENTENTES SANS AVANTAGES FISCAUX

| | Demeure propriétaire? | Durée | Avantages fiscaux |
|---|--------------------------|--|----------------------|
| Déclaration d'intention | Oui | Limitée | Aucun |
| Entente de gestion, d'aménagement et de mise en valeur | Oui | Limitée | Aucun |
| Contrat de louage ou bail | Oui | Limitée (jusqu'à 100 ans, valable jusqu'à terme) | Aucun |
| Convention entre propriétaires | Oui | Limitée | Aucun |



Outils de conservation volontaire en terres privées

TRANSFERT DE PLEIN TITRES

| | Demeure propriétaire? | Durée | Avantages fiscaux | |
|---|--|-------|-------------------|---|
| 1 | Vente au prix demandé ou à la juste valeur marchande (JVM) | Non | Perpétuité | Aucun |
| 2 | Vente pour une partie de la valeur (JVM) | Non | Perpétuité | Si éligible au Programme des dons écologiques: Réduction d'impôts – valeur du don (20% minimum de la JVM) |
| 3 | Don complet | Non | Perpétuité | Si éligible au Programme des dons écologiques: Réduction d'impôts – valeur du don |



Outils de conservation volontaire en terres privées

SERVITUDE DE CONSERVATION

| | | Demeure propriétaire? | Durée | Avantages fiscaux |
|---|--|--------------------------|--------------------------|--|
| 1 | Vente au prix demandé ou à la juste valeur marchande (JVM) | Oui | Perpétuité ou limitée | Aucun |
| 2 | Vente pour une partie de la valeur (JVM) | Oui | Perpétuité ou limitée | Si éligible au Programme des dons écologiques: Réduction d'impôts – valeur du don (20% minimum de la JVM) |
| 3 | Don complet | Oui | Perpétuité ou limitée | Si éligible au Programme des dons écologiques: Réduction d'impôts – valeur du don |



Outils de conservation volontaire en terres privées

RÉSERVE NATURELLE RECONNUE

| Demeure propriétaire? | Durée | Avantages fiscaux |
|-----------------------|--------------------------------|--|
| Oui | Minimum 25 ans ou à perpétuité | Réduction des taxes foncières Abolition des taxes scolaires Aucun crédit d'impôt |

Pour qu'une aire soit reconnue comme une réserve naturelle, les caractéristiques de la propriété doivent présenter un intérêt pour la conservation:

- ✓ Milieux humides, rives d'un cours d'eau ou d'un lac, habitat pour la faune ou la flore, communauté végétale exceptionnelle, paysage pittoresque, présence d'une espèce rare, etc.

Formulaire à remplir, plan des infrastructures existantes, plan de gestion de la propriété

Organismes de conservation de la région des Laurentides

- Conservation Manitou
- Conservation Lakefield
- Coalition Mont-Kaaikop
- Héritage Plein Air du Nord
- Institut des territoires
- Société de protection foncière de Ste-Adèle
- Comité régional pour la protection des falaises
- Conservation nature Canada
- Fiducie de conservation des milieux naturels de la municipalité du Canton de Wentworth (W.I.L.D)
- Ruisseau Jackson aire naturelle protégée (RJANP)
- Terravie

Sources de financement

- Programme d'aide financière de la Fondation de la faune du Québec – Protéger les habitats fauniques – Volet 1
- Habitat faunique Canada – grands projets d'acquisition
- Programme des dons écologiques du Canada - avantages fiscaux liés aux dons écologiques en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et la *Loi sur les impôts du Québec*

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programme-dons-ecologiques/aperçu.html>

C'est possible de faire de la conservation en harmonie avec d'autres utilisations de votre propriété.

Il existe divers outils pour répondre à vos besoins.

Les organismes de conservation peuvent être des alliés de choix dans vos projets de conservation volontaire en terres privées.



Contactez-nous

Marilou Deschênes, coordonnatrice des programmes et du financement
marilou.deschenes@ecocorridorslaurentiens.org

Josianne Dion, chargée de projets
josianne.dion@ecocorridorslaurentiens.org

Devenir membre!
info@ecocorridorslaurentiens.org



facebook.com/Ecocorridorslaurentiens



ecocorridorslaurentiens.org

MARCHÉ VOLONTAIRE DU CARBONE



André Goulet

Adaptation aux changements climatiques : défis et perspectives pour la région des Laurentides



Normales climatiques et évolution anticipée

→ Variables et indices climatiques
(aléas primaires)

Tendances
régionales

| | 1981-2010 | Projections 2041-2070 | | Projections 2071-2100 | |
|---|------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | | RCP4.5 | RCP8.5 | RCP4.5 | RCP8.5 |
| Moyenne annuelle des températures | 3,3 | 5,7 (4,8 - 6,5) | 6,4 (6,0 - 7,1) | 6,4 (5,0 - 7,3) | 9,1 (7,2 - 10,2) |
| Moyenne hivernale des températures | -11,9 | -9,2 (-10,2 - -7,6) | -8,2 (-9,0 - -6,9) | -8,5 (-9,5 - -6,9) | -5,1 (-6,6 - -3,5) |
| Moyenne printanière des températures | 2,7 | 4,5 (3,9 - 5,7) | 5,4 (5,0 - 6,2) | 5,5 (4,4 - 6,6) | 7,2 (6,8 - 8,8) |
| Moyenne estivale des températures | 16,8 | 19,0 (18,6 - 19,8) | 19,8 (19,2 - 21,2) | 19,7 (18,8 - 20,3) | 22,6 (20,7 - 24,0) |
| Moyenne automnale des températures | 5,2 | 7,4 (6,6 - 8,3) | 8,2 (7,2 - 9,4) | 8,1 (6,4 - 9,1) | 10,8 (8,7 - 11,9) |
| Nombre annuel de vagues de chaleur | 0 | 0,2 (0,1 - 0,5) | 0,7 (0,2 - 1,4) | 0,4 (0,0 - 0,7) | 2,1 (1,1 - 4,3) |
| Nombre annuel de jours >30°C (jours) | 4 | 13 (11 - 19) | 20 (16 - 30) | 17 (13 - 25) | 46 (30 - 65) |
| Total annuel des degrés-jours de croissance (DJC) | 1770 | 2236 (2092 - 2337) | 2380 (2304 - 2569) | 2338 (2115 - 2507) | 2905 (2590 - 3205) |
| Nombre annuel d'événements de gel-dégel | 94,1 | 83,7 (75,7 - 87,5) | 80,7 (71,4 - 84,8) | 81,6 (70,0 - 86,1) | 74,7 (63,9 - 82,7) |
| Nombre d'événements gel-dégel en hiver | 17 | 21,0 (13,9 - 24,5) | 22,9 (15,5 - 25,8) | 22,7 (15,2 - 27,2) | 30,5 (19,8 - 36,4) |
| Nombre d'événements gel-dégel au printemps | 42,9 | 35,0 (33,7 - 37,9) | 33,4 (30,4 - 35,8) | 33,8 (29,6 - 36,5) | 28,4 (26,4 - 30,3) |
| Nombre d'événements gel-dégel en automne | 33,8 | 24,9 (21,7 - 28,7) | 20,7 (18,5 - 25,1) | 21,9 (19,1 - 27,7) | 15,6 (12,9 - 21,6) |
| Indice de gel hivernal (°C · jours) | 1394 | 1059 (901 - 1196) | 942 (807 - 1036) | 1006 (816 - 1114) | 687 (484 - 775) |
| Total hivernal des précipitations solides | 176 | 173 (164 - 196) | 173 (166 - 190) | 177 (162 - 189) | 161 (145 - 178) |
| Total printanier des précipitations solides | 49,4 | 39,8 (36,9 - 52,8) | 38,0 (32,3 - 44,8) | 35,6 (32,0 - 44,6) | 30,6 (23,8 - 40,6) |
| Total automnal des précipitations solides | 35 | 25,6 (16,2 - 31,1) | 20,7 (13,3 - 28,3) | 22,5 (14,5 - 28,1) | 9,0 (4,9 - 23,2) |
| Total hivernal des précipitations liquides | 38 | 59 (45 - 78) | 71 (58 - 100) | 64 (57 - 104) | 110 (86 - 155) |
| Total printanier des précipitations liquides | 173 | 202 (187 - 219) | 216 (196 - 230) | 214 (197 - 231) | 239 (231 - 261) |
| Total estival des précipitations liquides | 311 | 304 (296 - 319) | 316 (291 - 330) | 311 (301 - 333) | 312 (279 - 332) |
| Total automnal des précipitations liquides | 245 | 274 (258 - 288) | 287 (258 - 301) | 272 (245 - 292) | 289 (266 - 307) |
| Maximum annuel des précipitations cumulées sur cinq jours | 68,2 | 73,1 (66,7 - 79,2) | 73,2 (69,5 - 91,8) | 76,5 (70,5 - 79,6) | 77,8 (74,8 - 87,4) |

Température (°C)



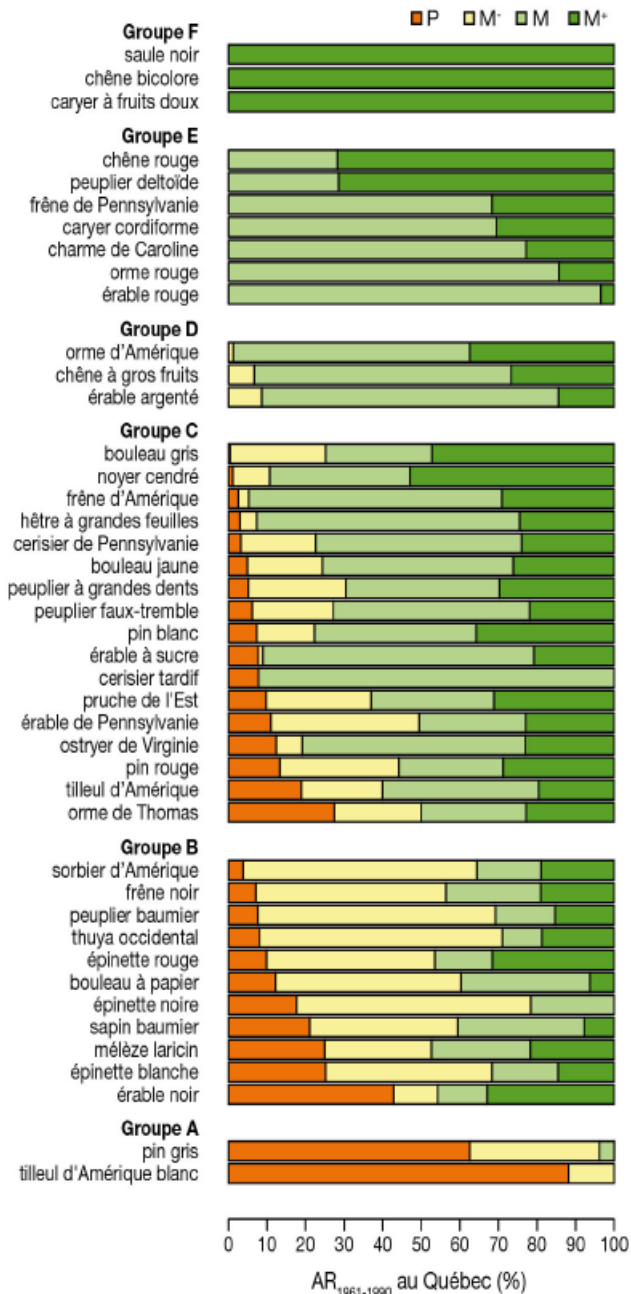
Période de gel-dégel (jours)



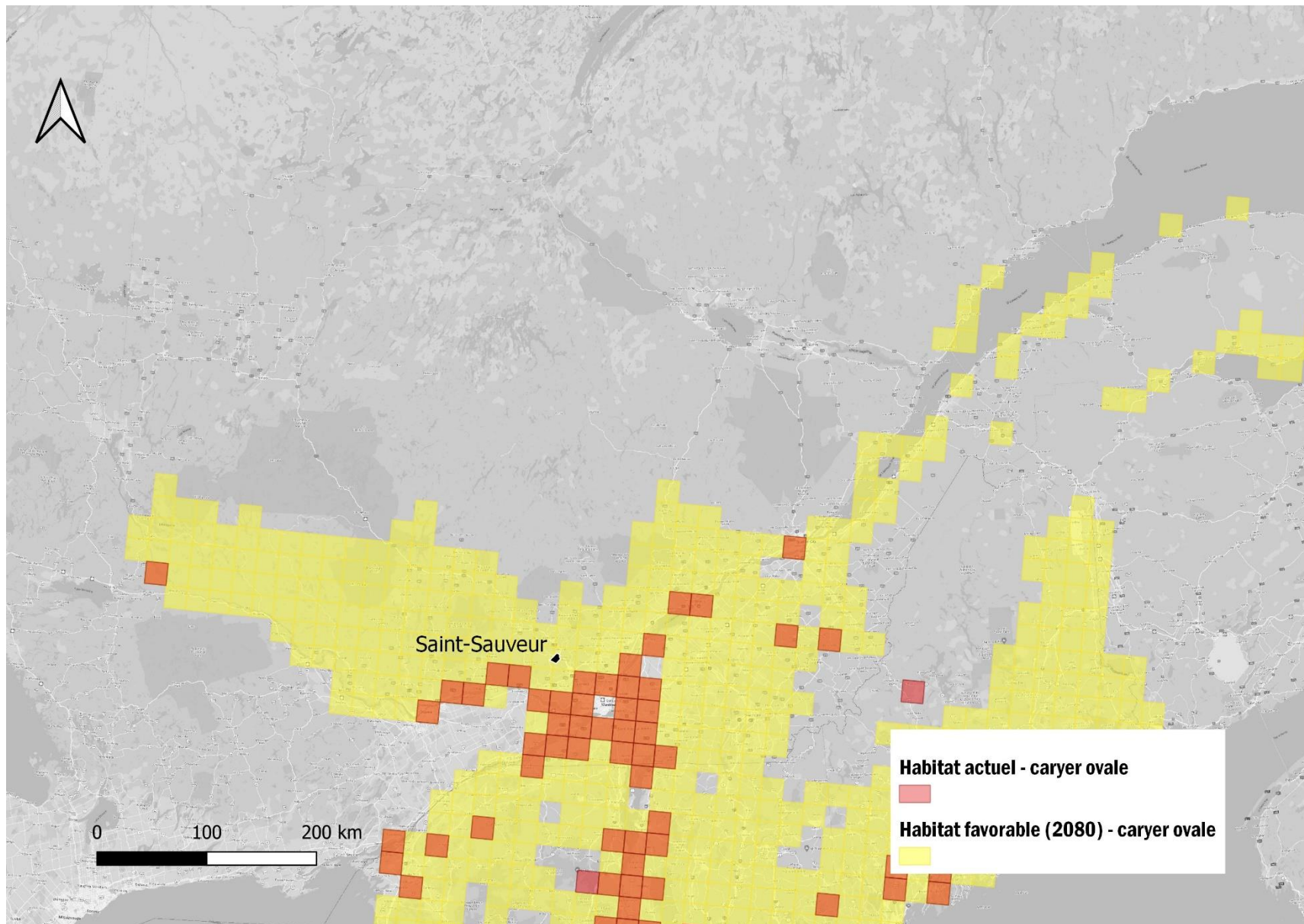
Précipitations (mm)



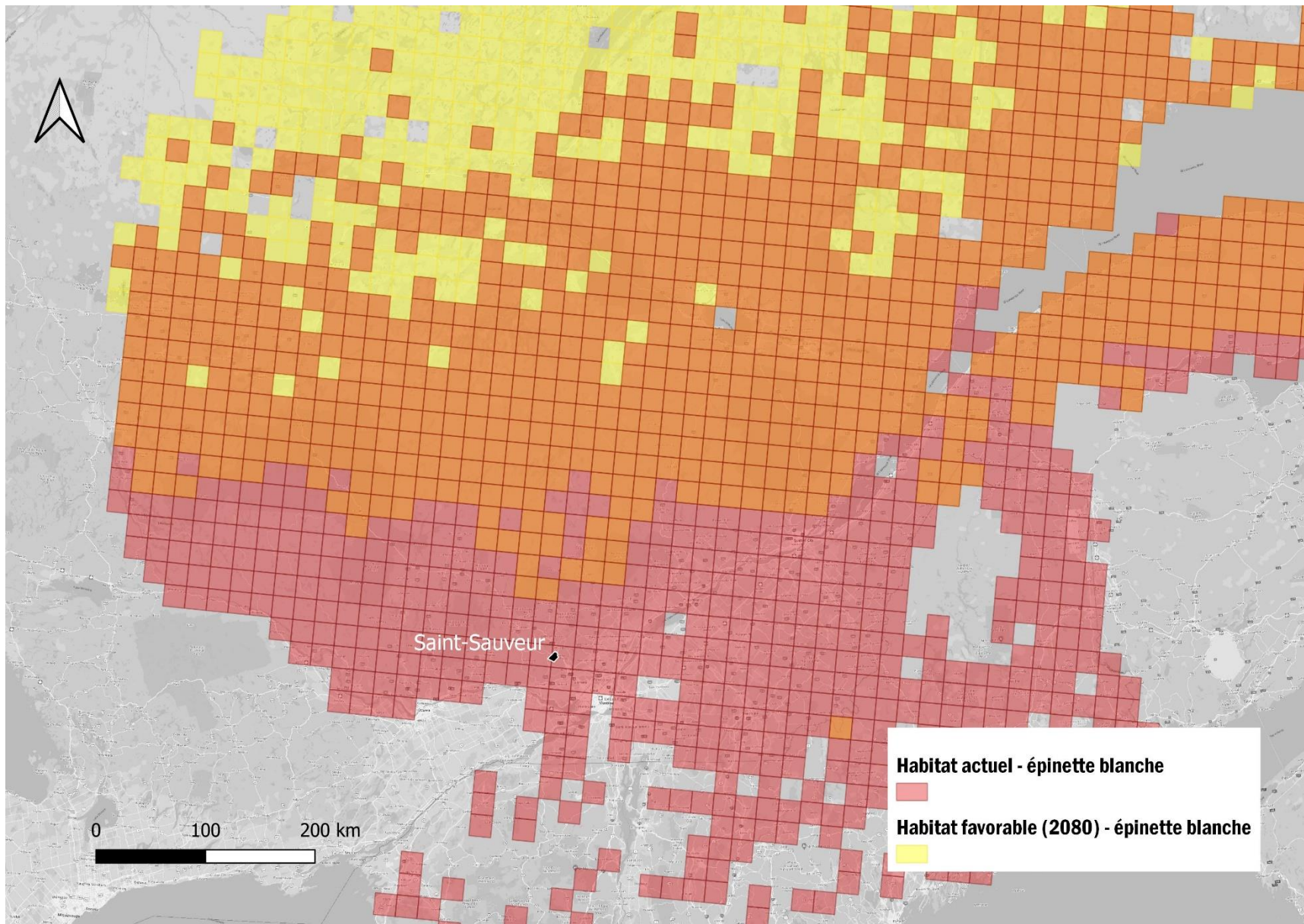
L'arbre et les changements climatiques

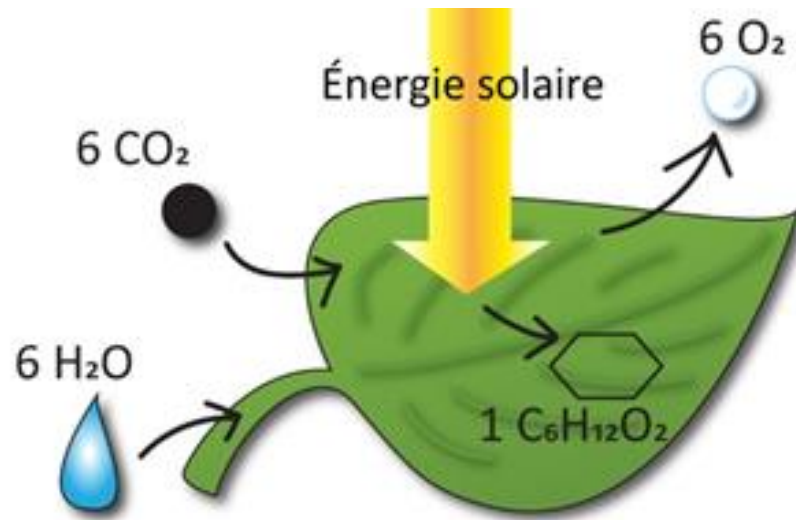


Migration des habitats vers le nord



Migration des habitats vers le nord

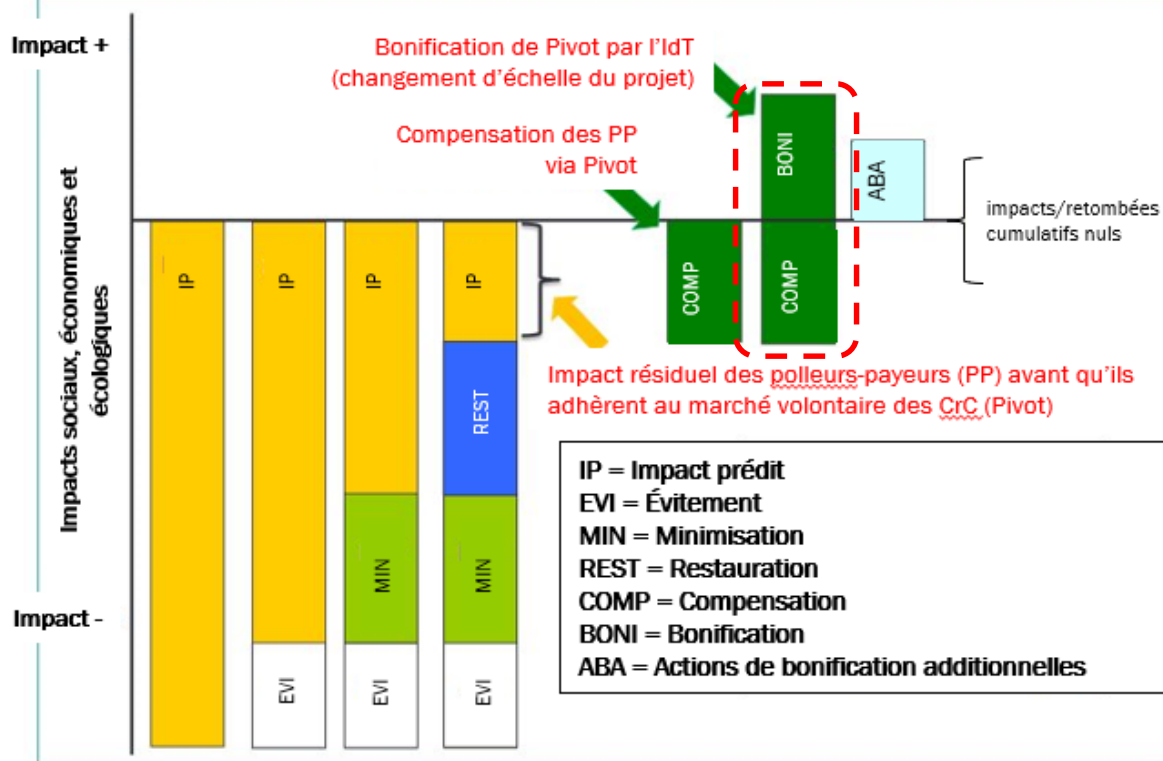




Estimations des avantages des arbres: carbone (unités métriques)

| La description | Carbone (kt) | ± SE | CO ₂ Equiv. (kt) | ± SE | Valeur (CAD) | ± SE |
|---|----------------|--------|-------------------------------|---------|----------------|-------------|
| Séquestré chaque année dans les arbres | 11.20 | ± 0,22 | 41.06 | ± 0,81 | 2 933 240 \$ | ± 57 844 |
| Entreposé dans les arbres (Remarque: cet avantage n'est pas un taux annuel) | 281,24 | ± 5,55 | 1031,22 | ± 20,34 | 73 664 668 \$ | ± 1 452 687 |

Théorie de la hiérarchie d'atténuation des impacts pour adhérer à Pivot



Source: Institut des territoires, adapté de Rio Tinto & Gouvernement australien (BBOP)

- EVI = Évitement** : Les pollueurs-payeurs (PP) évitent d'émettre des GES dans une ou plusieurs de leurs activités
- MIN = Minimisation** : Les PP minimisent leurs émissions dans une ou plusieurs de leurs activités
- REST = Restauration** : Les PP restaurent eux-mêmes les émissions de GES en plantant des arbres ou en encourageant le covoiturage des employés
- COMP = Compensation à impact net nul** : Pivot convainc des propriétaires de boisé à conserver leur forêt et d'émettre des CrC, et les PP achètent des crédits de carbone (CrC)
- BONI = Bonification à impact positif (changement d'échelle)** : L'IdT amènent les propriétaires à s'engager dans des actions supplémentaires pour multiplier les retombées sociales, écologiques et économiques, et à générer un changement d'échelle : conservation de sentiers collectifs non motorisés, travaux fauniques, contrôle d'EEE, restauration de MHH, etc.
- ABA = Actions de bonification additionnelles (non reliées au projet de CrC)** : Implantation d'une aire protégée chez les propriétaires par exemple



PROJET FORESTIER

www.projetforestierpivot.com

PARTENAIRES

Afin d'assurer le succès d'un projet d'une telle envergure, ECOTIERRA s'est entourée de partenaires opérationnels et techniques de qualité.



ACTIVITÉS DU PROJET FORESTIER PIVOT



Mise en conservation
Log to protected forest (LtPF)



**Allongement des cycles
de récolte**
Extended Rotation Age (ERA)



Boisement ou Reboisement
Afforestation, Reforestation
& Revegetation (ARR)

www.projetforestierpivot.com



Recrutement des propriétaires via des agents agrégateurs (Conseiller forestier, groupe de conservation, grand propriétaire forestier, MRC)



Pré-évaluation de l'éligibilité du propriétaire:

1. Formulaire d'évaluation de éligibilité
2. Évaluation de l'éligibilité par l'équipe Pivot
3. Modélisation des coûts d'opération et estimation du rendement pour le propriétaire



Choix de la ou les activités

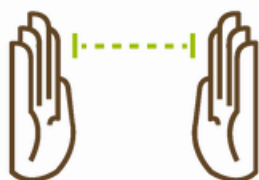
- Mise en conservation
- Allongement des cycles de récolte
- Boisement ou Reboisement

Un propriétaire peut participer avec plus d'une activité sur une même propriété

www.projetforestierpivot.com



Signature du contrat d'inclusion
Paiement par le propriétaire des frais d'inclusion au projet



Travail terrain

- Ajustement de la ligne de base (incluant la réalisation de placettes-échantillons permanentes dans les parcelles)
- Géoréférencement de la ou les parcelles à inclure au projet (si applicable)

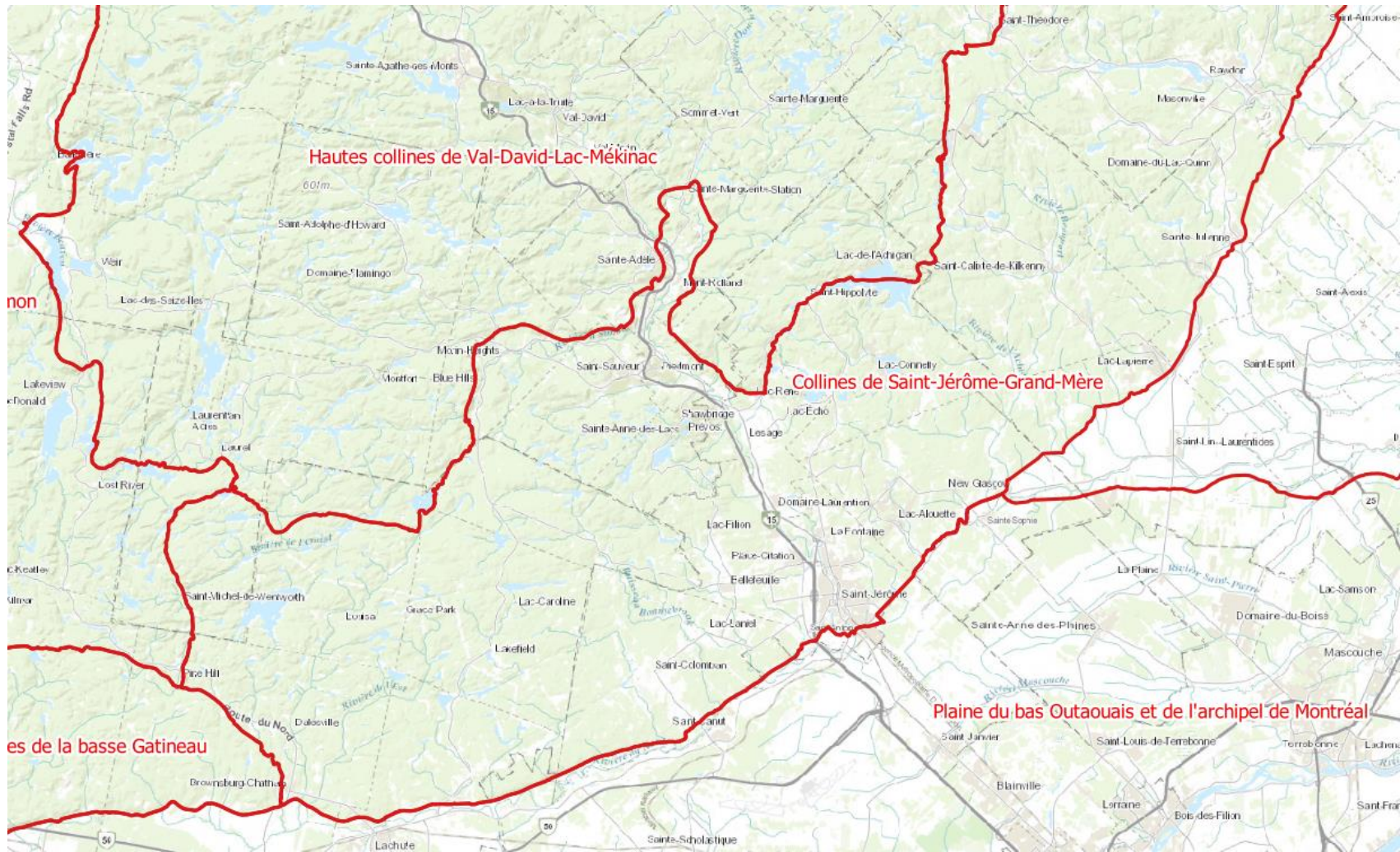
Ces travaux sont réalisés par le propriétaire ou aux frais du propriétaire par l'agrégateur



Inclusion au système de suivi du projet

- Entrée de la parcelle dans le système de suivi
- Création d'instance (groupe de parcelles)

www.projetforestierpivot.com



www.projetforestierpivot.com

EN CONTINU



Suivi de l'état de la forêt (perturbation, activités, etc)



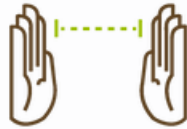
Transmission de l'information au projet



Inclusion au système de toute informations pertinentes sur des activités ou perturbations qui affectent la capture ou les émissions carbonées

www.projetforestierpivot.com

À CHAQUE VÉRIFICATION



Mesure pré-vérification sur des parcelles échantillons



Vérification (tous les 3 à 5 ans)

Processus de vérification documentaire et terrain effectué par un auditeur externe mandaté par VCS (incluant en amont la relecture des placettes-échantillons)



Émission des crédits

Les crédits sont émis par VCS sur un registre ECOTIERRA procède à la vente des crédits et à la redistribution des revenus

www.projetforestierpivot.com

Crédits Ex-Ante



Crédits Ex-Post - Projet Forestier Pivot



www.projetforestierpivot.com

Deux visions qui s'affrontent

98.5

- Actualités
- Sports
- Politique
- Économie
- Automobile
- Culturel



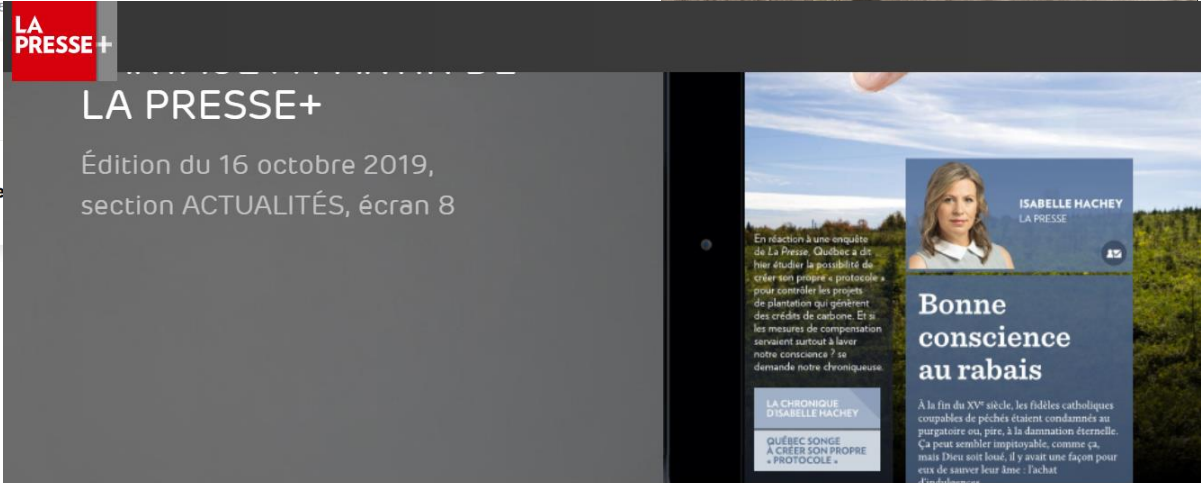
Où sont les arbres des crédits carbone ?

Rechercher

ACCUEIL / LES ARBRES DES CRÉDITS CARBONE : UNE ARNAQUE ?

Les arbres des crédits carbone : une arnaque ?

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2019 À 12:34 PAR 98,5 FM
Modifié le 16 septembre 2020 15



WW



CRÉDITS DE CARBONE

En réaction à une enquête de *La Presse*, Québec a dit hier étudier la possibilité de créer son propre « protocole » pour contrôler les projets de plantation qui génèrent des crédits de carbone. Et si les mesures de compensation servaient surtout à laver notre conscience ? se demande notre chroniqueuse.



A Global Benchmark for Carbon



VCS est un standard carbone développé sur les bases du Clean Development Mechanism de l'ONU



VCS est le leader dans les protocoles d'usages du sol et de foresterie



VCS est un standard très rigoureux qui assure l'additionnalité des projets



Le standard VCS garantit qu'il n'y a aucun impact négatif sur le développement durable des communautés locales

www.projetforestierpivot.com



Frais d'entrée (une fois) : couvrir les démarches d'évaluation d'éligibilité et d'inclusion

- 85 \$/ha si payés au moment de l'inclusion (peut être payé sur 2-3 ans si nécessaire et sans intérêt)
- 100 \$/ha avec un délai de paiement proposé par ECOTIERRA (le remboursement se fera pour ECOTIERRA à même les ventes de CrC à venir)

Coûts techniques: à payer par le propriétaire à son agrégateur

- Fonctions de plusieurs paramètres (de l'ordre de 15 \$/ha) annuellement

Simulation de revenus sur la base d'un prix de vente très conservateur à 20 \$/CrC

- Avec une moyenne à titre indicatif de 7 Crédits/ha/année pour l'activité de conservation, revenus anticipés conservateurs de l'ordre de 140 \$/ha/an.
 - 70% des revenus de vente des CrC sont réservés au propriétaire. Dans cet exemple fictif, le propriétaire pourrait donc s'attendre à des revenus bruts d'environ **98 \$/ha/année** (70 % du 140 \$, à titre indicatif seulement)
 - Moins les coûts techniques (approx 15 \$/ha/an) et les frais d'entrée devraient être soustraits
 - Complémentarité avec les revenus de matière ligneuse
- 30 % des revenus de vente des CrC sont réservés à ECOTIERRA (entreprise sociale) pour couvrir les frais d'opération du projet



PROJET FORESTIER

www.projetforestierpivot.com

www.idt.quebec

INSTITUT_
DES_
TERRITOIRES





Période de questions

Ville de
Saint-Sauveur

